

LA SEMAINE AFRICAINNE



www.lasemaineafricaine.info

N° 4222 du Vendredi 22 Mars 2024 - 71^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

CONGO

Dix-sept partis politiques dénoncent l'attitude «désinvolté» du ministre de l'Intérieur (P.3)

JUSTICE

La société civile lance une levée de fonds pour financer une plainte pour corruption

PP.3-5

Quelques leaders de la coalition citoyenne ayant lancé la collecte de fonds



EDITORIAL

Le mois des douleurs



INVITATION

La Maison d'édition LMI de Pointe-Noire convie le public à bien vouloir honorer de sa présence la cérémonie de dédicace-vente du livre du Père Christian de La Bretesche (spiritain): «Essais de «démocratie» en République du Congo» (Tome 1). La cérémonie se déroulera au Cercle africain (Musée), face au marché de la Frontière, à côté du rond-point Lumumba, le vendredi 5 avril 2024, à 15h.

Au programme:

- Mot de l'éditeur;
- Témoignages/évoqueries;
- Présentation du livre;
- Mot de l'auteur;
- Echanges/débat;
- Dedicace et vente;
- Apéritif.

Soyez les bienvenus!

Pour tout contact:

Tél.: 06 657 19 36 / 05 553 26 51

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

Fête de la Vie consacrée et ordination à Madibou



*L'archevêque
et le nouveau
prêtre...*

P.11

MAITRE NOEL MOUNTOU
NOTAIRE

Titulaire d'une Etude sise à Pointe-Noire, Marché Plateau, à côté de la boulangerie NAJAH, Rue MPANZOU, Centre-ville, Tél.: (242) 06.660.81.10; E-Mail: noelmountounotaire1@gmail.com

**«CONSULTING BUSINESS GROUP»
En sigle CBG**

Société A Responsabilité Limitée
CAPITAL: 1 000 000 FRANCS CFA
Siège social: Avenue Ngueli-Ngueli, Centre-ville POINTE-NOIRE
REPUBLIQUE DU CONGO

INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du vingt-trois février deux mil vingt-quatre, enregistré le quatre mars de la même année, Folio **045/14 n°0786**, le Notaire soussigné a reçu le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société **CONSULTING BUSINESS GROUP**, en sigle **CBG, S.A.R.L.**, dont le siège social est situé à Pointe-Noire, Avenue Ngueli-Ngueli, Centre-ville.

Aux termes dudit procès-verbal, l'Assemblée a:

-Décidé d'agréer la cession de trente (30) parts sociales faite par Madame **Annette FATAKI**, à **Mademoiselle Hope Pamela BANZOUZI**, et celle de trente (30) parts sociales faite par Madame Annette FATAKI au profit de **Mademoiselle Hopra Véronica BANZOUZI**;

-Transféré le siège social précédemment établi à Pointe-Noire, Centre-ville, 120, Rue Ngouedi, désormais à Pointe-Noire, Avenue NGUELI-NGUELI, Centre-ville ;

-Mis à jour les statuts de ladite société, conformément aux dispositions impératives de l'Acte Uniforme de l'OHADA et a transformé la forme juridique de la Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle en Société A Responsabilité limitée.

Ladite décision a été déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire et modification conséquente a été faite le **07 Mars 2024** sous le n°**CG-PNR-01-2024-D-00179**.

Pour avis,

Maître Noël MOUNTOU,
NOTAIRE.

MFB CONGO SARLU

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de 1.000.000 de Francs CFA
Siège social: Avenue Alphonso Pemosso, Grand Marché
B.P. 4230, Pointe-Noire
République du Congo
R.C.C.M.: **CG-PNR-01-2024-B13-00057**

Aux termes d'un acte en date, reçu au rang des minutes de Maître Serge Niaty-Tsaty, notaire à Pointe-Noire, le 27 février 2024, enregistré à Pointe-Noire (Bureau de Tié-Tié), le 28 février 2024, sous le n°0736, folio 042/11, il a été constitué une société à responsabilité limitée unipersonnelle, régie par la loi et les dispositions réglementaires en vigueur, présentant les caractéristiques suivantes:

- **Dénomination sociale:** MFB CONGO;
- **Forme de la société:** Société à responsabilité limitée unipersonnelle;
- **Capital social:** un million (1.000.000) de francs CFA ;
- **Siège social:** Avenue Alphonso Pemosso, Grand marché, B.P.: 4230, Pointe-Noire.
- **Objet social:** La société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger:
 - Industrie agroalimentaire, production et commercialisation de béton prêt à l'emploi et de tous ses dérivés, import-export, négoce, génie civil, immobilier;
 - de participer à toutes sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social de la société ou à tous objets similaires ou connexes et ce, par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achats d'actions,
 - de parts, de fusion, d'association, de groupement, de commandite, ou autres;
 - et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, mobilières, immobilières ou financières se rattachant, directement ou indirectement, à l'objet social ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en faciliter l'exécution ou le développement.

• **Durée de la société:** 99 années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.

• **Administration et gestion:** Aux termes du procès-verbal des décisions de l'assemblée générale constitutive du 26 février 2024, enregistré à Pointe-Noire (Bureau de Tié-Tié), le 28 février 2024, sous le numéro 0736, folio 042/11, l'Associé unique a notamment décidé de nommer, pour une durée d'une (1) année, Monsieur MALALOU Rodrigues Anicet, en qualité de gérant de la société.

Pour avis,

Le Gérant.

ATLS

Africa Tax & Legal Services

Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 000.000 F. CFA
Siège Social: B.P.: 1233, Pointe-Noire
RCCM: CG-PNR-01-2019-B16-00010

EVERGREEN CONGO SARLU

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.000.000 Franc CFA
Siège Social: 25-B5 dans la Zone Economique Spéciale, Pointe-Noire
RCCM: CG-PNR-01-2023-B13-00077

ANNONCE LEGALE

Aux termes du procès-verbal d'Assemblée Générale Mixte du **21 février 2024**, les associés de la société **EVERGREEN CONGO** ont pris les résolutions suivantes:

- De procéder au changement de dénomination sociale qui passe de «**BOUGIE DU CONGO**» à «**EVERGREEN CONGO**»;
- De procéder à l'extension de l'objet social de la société ;
- De procéder au transfert du siège social à l'adresse sise «25-85 dans la zone économique spéciale, de Pointe-Noire».

Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire du procès-verbal sous le N° **CG-PNR-01-2024-M-03423**, du **23 février 2024**.

Immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le N° **CG-PNR-01-2023-813-00077**, le **23 février 2024**.

Pour avis.

EXMAR SINGAPORE SUCCURSALE CONGO

Succursale de la société de droit singapourien Exmar Singapore Pte Ltd, domiciliée au Congo au 3ème étage de l'immeuble Maisohs sans frontières, Lotissement rue de Tchikobo, Rond-point Antonetti, Centre-Ville, Pointe-Noire
RCCM: **CG-PNR-01-2022-B21-00002**

Aux termes de l'extrait de la résolution du Conseil d'administration de la société Exmar Singapore Pte Ltd en date du **26 décembre 2024**, enregistré à Pointe-Noire (Recette de Pointe-Noire Centre), le **4 janvier 2024** sous le n°**044**, folio **003/14**, il a notamment été décidé de transférer les locaux de la succursale Exmar Singapore Succursale Congo à l'adresse suivante:

«Immeuble Le Tchilassi, Angle Rue Massabi, Quartier du Port, Pointe-Noire».

Dépôt dudit acte a été fait au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire le **9 janvier 2024**, sous le numéro **CG-PNR-01-2022-B21-00012**. L'inscription modificative de l'immatriculation de la succursale au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier a été constatée en date du **9 janvier 2024** sous le numéro **CG-PNR-01 -2024-M-03112**.

Pour avis,

Le Représentant de la succursale

CONGO

Dix-sept partis politiques dénoncent l'attitude «désinvolté» du ministre de l'Intérieur

Après la rencontre du 12 mars dernier entre le ministre de l'Intérieur, de la décentralisation et du développement local, Raymond Zéphirin Mboulou, et les groupements des partis politiques sur le processus de mise en œuvre de la carte d'électeur biométrique et la refonte de la loi électorale, une frange de dix-sept partis politiques exclus de la table des discussions est montée au créneau pour dénoncer, selon elle, «l'attitude désinvolté» du ministre qui a appelé de «manière cavalière», les groupements des partis politiques. Elle annonce la création d'une inter-coalition des partis politiques de l'opposition.

Dans sa déclaration lue par Joseph Kignoumbi Kia-Mboungou, président de La chaîne, cette frange rappelle au ministre que la Constitution et la loi sur les partis politiques disposent que: ce sont les partis politiques qui concourent au suffrage universel et que ce sont eux qui peuvent se regrouper en collectif des partis politiques. «C'est pour cela, que nous sommes allés au ministère de l'Intérieur pour participer à cette réunion. Malheureusement, nous avons essuyé un refus», ont-ils déploré. Pour ces partis politiques, cette réunion a été convoquée de «manière cavalière». Ainsi, outrés par la

méthode, ils ont, une fois de plus, rappelé au ministre que la classe politique est composée par des partis politiques constitués conformément à la loi n°20-2017 du 12 mai 2017 portant loi organique relative aux conditions de création, d'existence et modalités de financement des partis politiques. «Que les groupements politiques n'existent que par la volonté des partis politiques conformément à l'article n°2 de la loi précitée qui dispose que les partis politiques peuvent se constituer en unions ou groupements politiques, en alliances ou en fusion de partis», expliquent ces partis politiques. Par conséquent, ils estiment



Quelques leaders de l'opposition

que toute question politique majeure ne peut être traitée que par les partis politiques légalement constitués. En outre, ils ont rappelé au ministre de l'Intérieur que la classe politique nationale est composée uniquement par des partis politiques légalement constitués. «Que la question de la gouvernance électorale notamment la biométrie sur la base des conclusions et recommandations des différents dialogues et concertations ne peut être traitée que par les partis politiques de manière inclusive; que pour l'intérêt de la démocratie, les partis politiques demeurent les interlocuteurs du Gouvernement». Ces partis politiques ont dénoncé l'attitude «désinvolté»

du ministre de l'Intérieur à leur égard, «en violation répétée de la Constitution et de la loi. Attitude devenue récurrente», ont-ils fait savoir. Ils annoncent la création de l'inter-coalition des partis politiques de l'opposition, tout en se réservant le droit de prendre leurs responsabilités «au cas où l'attitude du ministre perdurerait», ont-ils averti.

Les partis politiques exclus de la rencontre

UFOVINA, La chaîne, URC, CODEMA, CDR, Renaissance, CAP, PSDE, PARE, MR, RDD, CNR, PSDC, PSVR, CADD, PAC, UPRN

KAUD

GESTION DES MARCHES DOMANIAUX

Le ministre Juste Désiré Mondelé préoccupé par l'évasion des recettes municipales

Le ministre délégué chargé de la décentralisation et du développement local, Juste Désiré Mondelé, a réuni le mercredi 13 mars dernier à son cabinet, le président du Conseil départemental et municipal, député maire de la ville de Brazzaville, la secrétaire générale de la commune de Brazzaville, le commandant territorial des forces de police de Brazzaville, le commandant de la Région de la gendarmerie de Brazzaville et les administrateurs-maires d'arrondissements.



Le ministre Juste Désiré Mondelé

Cette rencontre fait suite à l'interpellation du ministre Juste Désiré Mondelé au Sénat le 7 mars dernier sur les questions d'assainissement de la ville, de déguerpissement du domaine public et de perception des taxes dans les marchés domaniaux par des personnes non habilitées. C'était au cours des questions orales avec débats au Gouvernement qui s'inscrivent dans le cadre des missions de contrôle de l'action gouvernementale. L'interpellation du ministre était comme une information portée à la connaissance du Gouvernement qu'il y aurait certaines personnes non habilitées qui se passent pour des percepteurs, occasionnant ainsi l'évasion des recettes municipales. Or, la gestion des marchés domaniaux relève de la stricte responsabilité des collectivités locales. «De même qu'il y aurait des tentatives timides de réappropriation de l'espace public déjà débarassé des marchés de fortune dans les ruelles et artères ad-

jacentes», a-t-il informé. L'objectif de la réunion était de voir comment faire pour qu'il n'y ait plus de retour au niveau du domaine public et



Pendant la réunion

d'occupation des encablures des marchés domaniaux. «Et surtout de voir avec le maire et les administrateurs-maires, comment faire pour qu'il n'y ait plus d'évasion de recettes, mais aussi la multiplication des tracasseries envers les vendeurs dans les marchés», a-t-il indiqué. «Toute personne non habilitée qui s'érige en percepteur

de taxes locales dans les marchés s'expose à la force publique et à la rigueur de la loi», avait-il promis aux sénateurs, tout en annonçant l'ouverture d'une enquête à ce sujet. Les relevés des conclusions de cette séance de travail, a-t-il précisé, devraient être remis au Chef du Gouvernement pour que des mesures

nécessaires soient prises dans le sens d'apporter le mieux-être aux populations. Interrogé, l'administrateur-maire de Bacongo, Bernard Batantou: «Nous sommes convenus sur certaines conclusions dont la teneur sera communiquée ultérieurement. Un procès-verbal va être élaboré. Croyez-moi, je sors de cette réunion, revigoré pour ne pas ajouter requinquer. Car, il y a de l'espoir dans le cadre de l'assainissement de nos artères, mais également à l'intérieur de nos quartiers. Nous pensons que fort des moyens qui seront mis à notre disposition, nous allons assainir nos quartiers. Le ministre nous a demandé de communiquer davantage, malgré nos difficultés pour ne pas donner l'impression à la population que nous ne travaillons pas», a-t-il dit.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

Le mois des douleurs

Nous sommes encore entrés dans ce mois de douleurs de mars où, il y a 47 ans, du sang coula ici en abondance. Il ne fut épargné à personne. Militaires, civils, hommes d'Eglise : tout le monde passa par l'épée d'une cause qui, aujourd'hui encore, a du mal à dégager les acteurs véritables et tous les contours de leur agissement. Le Président Marien Ngouabi fut assassiné ; le Président Massamba-Débat aussi, un peu plus tard. Tout comme le Cardinal Emile Biayenda, le 22 mars 1977.

A quelques années du cinquantenaire de cette marée de sang, chacun garde ses convictions intactes. Et, à défaut de les exprimer clairement, chacun espère que l'Histoire finira par effacer l'émotion de ces jours-là. La suspicion s'est installée un peu durablement, mais chez le chrétien l'espoir demeure aussi que le Cardinal Biayenda, serviteur du Christ, suivra un jour jusqu'à la sainteté le destin de son divin maître. Qu'il sera béatifié, canonisé, le témoignage de sa vie d'innocence ne permettant aucun doute. Les miracles les plus visibles seront pourtant la marche vers une nation réconciliée avec elle-même. Une nation qui comprenne l'inanité de faire couler du sang pour des fins politiques. Une nation qui admette que le sang déjà versé est suffisant pour nous amener à la sagesse des filles et fils appelés à vivre ensemble en harmonie. Des paroles en l'air et des pures incantations ? Sans doute, si l'on oublie que nous sommes aussi façonnés par le destin de Dieu. Déjà des miracles se sont produits depuis...

Ce mois de mars ressemblera à tous les autres si nous en décidons ainsi. Il sera symbole de notre refus des errances si nous en faisons le symbole d'une unité nécessaire. Un ciment de notre Histoire commune. Entre ceux qui croient et ceux qui ne croient pas, devrait régner la conviction que la douleur partagée nous impose de lui donner un sens.

Albert S. MIANZOUKOUTA

JUSTICE

La société civile lance une levée de fonds pour financer une plainte pour corruption

La Coalition citoyenne contre les crimes économiques et financiers a lancé au cours d'un point de presse animé vendredi 15 mars 2024, au siège de l'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH), à Brazzaville, un appel à la levée de fonds en vue de financer une plainte contre X destinée à faire la lumière sur le «détournement et pillage présumés de 14 mille milliards de francs Cfa réservés aux générations futures».

Cette coalition regroupe une dizaine d'organisations des droits humains et de développement démocratique, ainsi que des personnalités congolaises indignées. Les animateurs de ce point de presse ont été Nina Cynthia Kiyindou Yombo, directrice exécutive par intérim de l'OCDH, Cherotti Blanchard Mavoungou, président de l'Association pour le respect du droit des populations autochtones, du développement durable et du droit

de l'homme (ARP2DH), Bertrand Menier, coordonnateur de l'organisation Ras-le-bol et Donald Bemba, chargé du programme de monitoring de l'OCDH. La coalition citoyenne contre les crimes économiques et financiers au Congo avait déposé une plainte le 31 juillet 2023 devant le doyen des juges d'instruction près le Tribunal de Grande Instance de Brazzaville. Cette démarche

(Suite en page 5)

MEMOIRE

Hommage à Edith Lucie Bongo Ondimba, 15 ans après

L'an 15 de la disparition de Mme Edith Lucie Bongo Ondimba (14 mars 2009 - 14 mars 2024) a drainé des foules et des personnages célèbres à Oyo, dans le département de la Cuvette. Venus de divers horizons, ils sont allés rendre hommage à la défunte Première Dame du Gabon décédée à Rabat au Maroc, qui repose au cimetière familial de Kona-Kona, à Edou. Comme chaque année, les festivités débutées le 10 mars par une messe solennelle se sont achevées par le dépôt d'une gerbe de fleurs par le président Denis Sassou-Nguesso le 14 mars 2024, sur la tombe de sa regrettée fille.



Mme Edith Lucie Bongo Ondimba reste vivante dans les cœurs



Samuel Eto'o et son épouse ont rendu hommage à l'illustre disparue.

Plusieurs activités ont marqué le 15^{ème} anniversaire du rappel à Dieu d'Edith Lucie Bongo Ondimba à Oyo. Entre autres: la messe en sa mémoire le 10 mars, un colloque international sur l'œuvre de l'illustre disparue le 13 mars, le traditionnel dépôt d'une gerbe de fleurs le 14 mars sur sa tombe par le président Denis Sassou-Nguesso. C'était en présence des autorités ecclésiastiques, des autorités politico-administratives, dont les présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale, le Premier ministre chef du gouvernement et des membres de son équipe ainsi que des proches des familles Nguesso et Bongo qui ont tenu à rendre hommage à la défunte Première Dame du Gabon.

Parmi les hôtes de marque qui ont fait le déplacement d'Oyo, on a noté la présence du président gabonais de transition et son épouse Brice Clotaire Oligui Nguema, l'ancienne présidente de transition en Centrafrique Mme Catherine Samba-Panza, l'ex-Mme Gbagbo Simone Elivet, la veuve Mariam Sankara,

l'ancien footballeur champion d'Afrique et président de la Fédération camerounaise de football (FECAFOOT) Samuel Eto'o et son épouse. Tous ont assisté au recueillement du président congolais sur la tombe de sa regrettée fille. Fille et épouse de président, Edith Lucie Bongo Ondimba a vu le jour le 10 mars 1964 à Brazzaville. Elle est la fille aînée du président Denis Sassou-Nguesso, issue de son union avec Mme Marie-Claire Dirat. Après son brillant parcours scolaire et universitaire sanctionné par une thèse de doctorat d'Etat en médecine obtenue à l'Université Marien Ngouabi de Brazzaville, elle est par la suite mariée au défunt président gabonais Omar Bongo Ondimba. De leur couple sont nés Yacine

Quinnie et Omar Denis Junior Bongo. Femme de cœur, battante et perspicace, Edith Lucie Bongo Ondimba a été la première présidente de l'Organisation des Premières Dames d'Afrique contre le VIH/sida (OPDAS). Au Congo comme au Gabon, son œuvre féconde a laissé des traces inoubliables, et inspiré bon nombre de gens. Elle a œuvré inlassablement pour la cause des couches déshéritées, au point de doter le Gabon des structures de qualité. Au nombre desquelles: la clinique El Rapha à Libreville, la Fondation horizons nouveaux. Au Congo, l'actuelle église Notre-Dame de l'Assomption d'Oyo figure parmi ses multiples projets.

Aristide Ghislain NGOUMA

ASSOCIATION FEMME MODELE

Inciter les femmes à investir dans les projets environnementaux

C'est au cours d'une conférence de presse animée mardi 12 mars 2024 à l'Institut français du Congo, à Brazzaville, que Mildred Moukenga, directrice exécutive du programme Women's activities awards et des mouvements Ecogarde, fondatrice de l'association Femme modèle, a annoncé la tenue du concours "Pitch Trophée Ecogarde".



Mildred Moukenga entourée des promotrices des projets

Ce concours s'inscrit dans le cadre de la 7^e édition du programme Women's activities awards qui se tiendra le 22 mars 2024 au Mémorial Pierre Savorgnan de Brazza. L'évènement est couplé à la cérémonie de remise de prix au premier projet. Le programme Women's vise à impliquer les femmes et les filles dans la préservation de l'environnement à travers l'élaboration des projets sur la dépollution.

Cinq meilleurs projets ont été déjà sélectionnés, dont quatre ont été présentés au cours de la conférence de presse. Les promotrices sont toutes des étudiantes. Elles ont fait des épreuves de terrain sur la sensibilisation et les opérations de dépollution, à Brazzaville. A la présentation de leurs projets, les quatre lauréates ont souligné que les villes sont beaucoup polluées. L'utilisation abusive des matières plastiques ; les débris et les poubelles qui jonchent les grandes artères

polluent l'air et entraînent des conséquences nuisibles à la santé humaine et l'environnement. Après leur constat, elles ont souhaité que la protection de l'environnement soit une affaire de tous pour le bien-être de toutes les communautés. Valmhan Urielle S. Mackoumbou, étudiante en deuxième année, option Qualité, hygiène, sécurité, environnement et développement durable à la faculté des Sciences et

(Suite en page 5)

SECURITE CIVILE

Les technologies innovantes au service de la protection civile

C'est sur ce thème que l'humanité entière a commémoré le 1^{er} mars, la Journée mondiale de la protection civile. Avec comme objectif principal, de contribuer au développement par les Etats de systèmes propres à assurer la protection et l'assistance aux populations, ainsi qu'à sauvegarder les biens et l'environnement face aux catastrophes naturelles et dues à l'homme.



Les participants à l'issue de la cérémonie

A Brazzaville, le Commandement de la Sécurité civile a organisé à son siège, une causerie-débat autour de deux thèmes: "Les technologies innovantes" et "L'intelligence artificielle (IA) pour améliorer les prestations de la Sécurité civile". C'est l'expert et conseiller du ministre des Postes et Télécommunications, Eric Armel Ndoumba, qui a exposé sur les deux sous-thèmes. A propos de l'IA et des données pour améliorer notamment le système d'alerte dans la gestion des risques et catastrophes, il a fait savoir qu'elles proviennent de plusieurs sources comme les capteurs, les caméras qui également sont témoins des événements en permanence. Elles peuvent être analysées par l'IA pour améliorer les techniques de lutte contre les incendies et fournir les informations, mais aussi, les recommandations en temps réel.

Dans le même ordre d'idée, a-t-il souligné, la grande diversité d'outils relatifs à ces technologies offre une accessibilité à tous, chacun selon ses capacités. Les drones, les satellites, les robots et véhicules autonomes, la technologie 3D, les systèmes d'information géographique, l'Internet de la lutte contre l'incendie. Tout cela, a-t-il poursuivi, "c'est juste la donnée et les algorithmes derrière. Les systèmes d'IA peuvent anticiper les risques d'incendies en analysant les tendances et les autres anomalies des données collectées

à partir des capteurs et des systèmes de surveillance". Après l'échange entre l'expert et l'assistance, le général Albert Ngoto, commandant de la Sécurité civile, a souligné qu'une démarche sera engagée dans ce sens pour moderniser leur site: "Nous avons capté l'information, à savoir qu'il existe un Centre africain en intelligence artificielle. Nous ferons la demande pour ceux des nôtres qui sont les plus avisés sur ces questions, parce que ce n'est plus l'affaire de tout le monde, ce sont quelques initiés qui pourront recevoir ce genre de formation afin que nous arrivons à créer une sorte de cercle des sapeurs-pompiers à former dans ce domaine pointu", a-t-il conclu.

G.S.D.S

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire

1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO,
vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison,
Immeuble MORIJA 1^{er} étage, Centre-ville
B.P. 1431 Tél : 05 736 64 64 1 05 539 37 46 République du Congo

INSERTION LEGALE

« GESTRIM PLUS » SARLU, Société en liquidation
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de : Cinquante Millions (50 000 000) Francs CFA
Siège social : 9 Rue Bolobo, Centre-ville Pointe-Noire
République du Congo
RCCM : CG-PNR-01-2020-B12-00095

DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes du Procès-verbal du liquidateur de la succession de feu Neiguy Sofiane KABA en date du 31 janvier 2024, déposé au rang des minutes de la Notaire soussignée et dûment enregistré ; Il a été décidé de la dissolution de la société par anticipation et sa mise en liquidation.

Monsieur Jewed KABA est nommé en qualité de liquidateur pour la durée des opérations de liquidation de la société la société «GESTRIM PLUS» SARLU

Le siège de la liquidation est fixé à Pointe-Noire, 9 Rue Bolobo, Centre-ville, République du Congo.

Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 06 mars 2024, duquel la dissolution anticipée a été inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier «RCCM» sous le numéro CG-PNR-01-2024-D-00169

A compter de cette date, la société est en liquidation.

Les créanciers de ladite société sont invités à produire leurs créances au siège de la liquidation dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication des présentes.

Fait à Pointe-Noire, le 08 mars 2024

Pour insertion
Maître Christèle Elianne
BOUANGA-GNIANGAISE

MINISTRE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

Réception de l'étude du programme accéléré de développement communautaire

L'acte de remise du produit final de ce processus de formalisation du programme d'accélération du développement au Congo a été accompli le 12 mars dernier, entre le ministre chargé de la décentralisation et du développement local, Juste Désiré Mondelé, et la représentante du PNUD, Mme Adama Dian Barry. En présence du coordonnateur résident du système des Nations-Unies et le représentant adjoint du PNUD.

«C'est un grand honneur pour moi, au nom du système des Nations-Unies, de vous remettre ce programme accéléré de développement communautaire pour contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable au Congo et accélérer la mise en œuvre du PND», a déclaré Mme Adama Dian Barry. Pour elle, la date du 12 mars sera gravée dans les annales du PNUD. «Je suis très heureuse de voir ce jour arrivé; de voir que nous avons pu embarquer l'ensemble des acteurs du Gouvernement, des collectivités, des partenaires et des populations dans un processus complexe d'identification des besoins de base et dont la satisfaction permettra de lutter contre

la pauvreté à l'intérieur du pays; d'en avoir fait un document très structuré et de pouvoir vous le remettre aujourd'hui, afin d'envisager sa mise en œuvre», a-t-elle dit. Et d'ajouter: «Avec ce programme, nous ambitionnons de tirer de la pauvreté près de 2 millions des Congolais. Voyons cela comme un accélérateur de développement, de la réalisation des objectifs de développement parce que le développement se joue et se réalise à la base, dans les districts et dans les quartiers à proximité de la population». Le programme de développement communautaire est une approche que le PNUD, dans son mandat de lutte contre la pauvreté



La remise officielle du programme accéléré du développement communautaire

consacre comme étant la démarche idéale pour réaliser les objectifs des ODD pour permettre de tirer de la pauvreté multidimensionnelle les populations qui sont dans le besoin, particulièrement celles des zones rurales reculées, mais également des zones péri-urbaines. En clair, il permet de créer les infrastructures de santé, d'éducation, économiques, énergétiques indispensables à la transformation des différents secteurs productifs porteurs de l'économie. Pour le ministre, c'est une

belle moisson. Il a remercié le PNUD et le système des Nations-Unies. Il a annoncé l'organisation dans les tout-prochains jours d'une rencontre avec les partenaires au développement et financiers pour partager le contenu de ce projet et faire une démarche auprès des parlementaires pour qu'ils soient informés de ce qui est en train de se faire, pour qu'au mois de mai, «qu'on commence déjà à implémenter ce projet», a signifié le ministre.

Cyr Armel YABBAT-NGO

(Suite de la page 3)

nécessite une mobilisation matérielle et financière pour couvrir les charges d'assistance juridique des avocats. C'est ainsi qu'elle a lancé un appel à «toute personne soucieuse de la bonne gestion de la chose publique et éprise des valeurs républicaines de bien vouloir appuyer cette action en apportant ses contributions, afin d'atteindre les objectifs visés par la plainte». Ainsi, deux numéros téléphoniques sont disponibles pour effectuer des dépôts: le 06 830 05 98 pour MTN et le 05 511 72 40 avec Airtel. La cagnotte est aussi ouverte sur le lien leethi pour les dons en ligne. A la fin du point de presse, Bertrand Menier, coordonnateur de l'organisation Ras-Le-Bol, a précisé que «le Président de la République avait promis que cet argent qui était logé dans un compte à la Banque centrale devait être audité chaque



Quelques leaders de la coalition donnant le point de presse

année et le compte devait être rendu public. Malheureusement, jusqu'à aujourd'hui les Congolais ne savent plus où se trouvent les 14 mille milliards de francs Cfa. C'est pourquoi nous avons besoin de prendre le taureau par les cornes pour éviter que les informations soient occultées pour suivre cette affaire et rendre publique la disparition

des 14 mille milliards de francs Cfa. L'action que nous venons de lancer consiste à rendre publics deux numéros de téléphone pour permettre à tout citoyen congolais ou étranger qui veut participer à cette action de contribuer financièrement afin de nous permettre de couvrir toutes les charges financières liées aux dépenses judiciaires et

aux dépenses de consultation des avocats». Cette collecte financière, pour le moment, n'a pas de période fixée. Le temps viendra pour rendre publics les fonds collectés. Le dossier est en train d'être instruit pour cette affaire, nous avons contacté des avocats congolais et étrangers. En dehors de cette affaire, nous en avons encore d'autres, notamment les fonds réservés à l'agriculture, les fonds FIGA et, récemment, à la douane avec la disparition des fonds publics. Nous espérons dépasser 20 millions de francs CFA. Il y a six avocats constitués dans ce dossier, deux Congolais et quatre étrangers. Les Congolais sont dépassés par les crimes économiques. Cet appel est une démarche pédagogique pour demander aux Congolais de sortir de la peur, a-t-il ajouté.

Philippe BANZ

(Suite de la page 4)

techniques de l'Université Marien Ngouabi, a brandi son projet qui porte sur la «Gestion des déchets». Charnelle Pongui, étudiante en master 1 à l'Ecole nationale supérieure d'agronomie et de foresterie (ENSAF), a présenté son projet sur la Production végétale». Gaëlle Divine Ibinda, étudiante en licence 3, option Sciences agronomiques forêt et environnement, également à l'ENSAF, a axé son projet sur «recyclage et valorisation des déchets plastiques». Enfin, Eureka Amboulou

Oliela, finaliste en économie communautaire, a pour projet «Responsable environnement, environnement responsable». Pour Mildred Moukenga, les femmes jouent plusieurs rôles clés au sein de la famille, dans la communauté et dans la gestion quotidienne des ressources naturelles dans la société. «Leur implication directe dans la protection de l'environnement va favoriser une utilisation plus durable des terres, de l'eau et d'autres éléments cruciaux, ainsi que la diffusion de l'information cruciale, influençant ainsi le comportement à l'échelle locale. Les projets retenus

des jeunes filles autour de la gestion et l'assainissement bénéficieront d'un accompagnement», a-t-elle dit. Une des lauréates, Urielles Mackoumbou âgée de 19 ans, a expliqué son engagement dans la lutte contre la pollution. «Etant donné que dans mon parcours universitaire, je me suis lancée dans une filière de Qualité, hygiène, sécurité et développement durable, je me suis dite pourquoi ne pas me lancer dans cette œuvre. Cela va peut-être m'ouvrir l'esprit, afin de savoir dans quel domaine je pouvais me spécialiser. Peut-être que je possède un potentiel dans le

domaine de l'environnement que j'ignore. Voilà comment je me suis lancée dans la compétition du concours Trophée Ecogarde et je fais partie des cinq finalistes», a-t-elle dit, exhortant les jeunes à la prise de conscience. «Cette prise de conscience donnera naissance au changement de mentalités. Nous avons une crise de mentalité au Congo. Il ne sert pas d'envier les pays développés, si nous ne pouvons pas faire un pas pour apporter un plus à notre pays. La jeunesse congolaise doit se mobiliser», a-t-elle lancé.

Philippe BANZ

COUP D'OEIL EN BIAIS

Bientôt une route Kintélé-Madibou ?

Des études de faisabilité et plans d'ingénieries détaillées des routes d'accès et des voies de raccordement au futur pont route-rail entre les villes de Brazzaville et Kinshasa ont été lancées. Elles incluent l'aménagement et le bitumage de la route Kintélé-Madibou, appelée rocade Nord-Ouest de Brazzaville, sur un linéaire estimé à environ 50 km. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent, entre autres, l'étude socio-économique et l'étude d'impact environnemental et sociétal. Une route desservant Madibou-Kintélé, voilà qui réjouit les usagers! «Mais que devient le projet du deuxième pont sur la rivière Djoué, du côté de Kinsoundi?», s'interrogent les habitants de Madibou.

Respect de l'éthique: les agences du système des Nations unies à Brazzaville en font-ils la preuve ?

Alors que sous d'autres cieux, les agences du Système des Nations Unies sont à cheval sur l'éthique, au Congo, un fonctionnaire du PAM estime que les représentants de cette prestigieuse institution sont incapables de sanctionner par un renvoi immédiat comme le prévoient les textes un fonctionnaire du PNUD qui aurait débouché son épouse et fait d'elle sa concubine en usant de sa position, affirme-t-il. «Informés, les représentants du PNUD, la coordination du système des Nations unies et les représentants du PAM, garants des textes et lois de cette prestigieuse institution, qui devraient être impartiaux, se prononcent carrément en faveur du fonctionnaire du PNUD», révèle-t-il. Le fonctionnaire du PAM ayant finalement divorcé d'avec son épouse, a été à son tour traîné en justice par son homologue du PNUD pour «menaces de mort». Leur cinquième comparution devant la Cour criminelle est prévue le 25 mars 2024.

Justice : 10 lycéens libérés et 7 autres condamnés dans l'affaire de la dégradation du drapeau

Le verdict est tombé jeudi 14 mars 2024. Inculpés pour avoir remplacé en février dernier le drapeau, objet d'utilité, par une étoffe bleu nuit, dix élèves du lycée technique 5 Février 1979 de Mpila, à Brazzaville, ont été déclarés «non coupables» et, donc, libérés. En revanche, six élèves d'entre eux écotent de deux mois de prison ferme et 250.000 francs CFA d'amende, alors qu'un dernier doit purger d'un à un mois et demi de prison. Le tribunal n'a pas suivi à la lettre les réquisitions du ministère public, qui réclamait des peines de deux mois d'emprisonnement ferme contre quinze élèves et la relaxe de deux autres.

Une convocation qui suscite des commentaires

Beaucoup de Brazzavillois étaient surpris par la récente sortie dans les réseaux sociaux du député Hydevert Mouagni, un des soutiens acharnés du pouvoir. Finalement, il a été convoqué jeudi 14 mars dernier à la CID (Centrale d'intelligence et de documentation, ex-DGST) pour «affaire le concernant». Estimant bénéficier de l'immunité parlementaire, il ne s'était pas présenté, préférant se faire représenter par son avocat. Il s'y est rendu quand même, lui-même, le lendemain. Jusqu'où ira la procédure ? «La question est de savoir si un député ne peut pas être convoqué par la CID à cause de son statut», écrit Le Troubadour de Brazzaville.

SEMINAIRE INTERNATIONAL

Le Mouvement des Avocats Panafricains (M.A.P.) et Le CABINET JUFI CONSULTING en collaboration avec la commission Nationale OHADA (Congo)

Sous la Direction scientifique du Professeur NDIAW DIOUF Professeur agrégé des facultés de droit, Rédacteur de l'AUPSRVE, Ancien Doyen de la Faculté de droit à l'Université Cheik Anta DIOP (Sénégal), Formateur des formateurs à l'ERSUMA

Thème : LES INNOVATIONS DE L'ACTE UNIFORME OHADA PORTANT PROCÉDURES SIMPLIFIÉES DE RECouvreMENT ET VOIES D'EXECUTION

04 et 05 Avril 2024 8H à 17H

Modalités d'inscription :

Coût de la formation complète avec pause-café : **250.000 F CFA**

Le nombre de place étant limité, le règlement doit nous parvenir avant le 25 mars 2024.

Mode de paiement : chèque par ordre de JUFI CONSULTING (Brazzaville-Pointe-Noire) ;

Par virement : Airtel money 05 749 15 17 ou Mobile money 06 901 90 06

Vous pouvez contacter :

À Paris : Maître Jacques Gobert EKANI, avocat à la Cour, Tél 0033610596066 / cobinstokani@gmail.com; Maître Révolts ITSOULOU MEBANGA, revolta.avocat@yahoo.fr

À Brazzaville, Maître Morfin BADZO KEJA, avocat à la Cour, morfin.badzo@gmail.com;

À Pointe-Noire, Maître Roland BEMBELY, rolandbembely@yahoo.fr 05 749 15 17 et 06 688 62 79

Principal intervenant : Monsieur NDIAW DIOUF, Professeur agrégé, Université Cheik Anta DIOP-Sénégal ;

Moderateurs : Monsieur Médard BACKIDI, Docteur en droit, Ancien Directeur des études l'ERSUMA, formateur en droit OHADA ; Monsieur Roland BEMBELY, Avocat à la Cour - Formateur en droit OHADA, Docteur en droit et enseignant à l'Université Marien Ngouabi

A l'Auditorium du ministère des Affaires étrangères
Boulevard Alfred RAOUL-Brazzaville-République du Congo

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les pays riches atteignent un niveau record de développement humain alors que la moitié des pays les plus pauvres ont régressé, selon le Programme des Nations Unies pour le Développement

La polarisation politique et la méfiance conduisent à une impasse vis à vis des défis mondiaux



New York, le 13 mars 2024

– Les progrès inégaux en matière de développement laissent de côté les plus pauvres, exacerbent les inégalités et alimentent la polarisation politique à l'échelle mondiale. Selon un nouveau rapport publié aujourd'hui par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), cette situation conduit à une impasse dangereuse de laquelle nous devons sortir d'urgence au moyen d'une action collective. Le Rapport sur le Développement Humain 2023-2024, intitulé *Sortir de l'impasse* : repenser la coopération dans un monde polarisé, met en lumière une réalité inquiétante : le rebond de l'indice de développement humain (IDH), un indicateur synthétique qui rend compte du revenu national brut (RNB) par habitant, du niveau d'éducation et de l'espérance de vie de la population d'un pays, a été partiel, incomplet et inégal à l'échelle mondiale.

Après avoir fortement baissé en 2020 et 2021, l'IDH devrait en effet atteindre des sommets record en

2023, mais cette progression est très inégale. Les pays riches enregistrent des niveaux de développement humain sans précédent, tandis que la moitié des pays les plus pauvres du monde restent en deçà de leur niveau de progrès d'avant la crise. Les inégalités mondiales sont aggravées par une forte concentration économique. Comme l'indique le rapport, près de 40 % des échanges mondiaux de biens sont concentrés dans trois pays ou moins et, en 2021, la capitalisation boursière de chacune des trois plus grandes entreprises technologiques du monde était supérieure au produit intérieur brut (PIB) de plus de 90 % des pays.

« L'écart croissant en matière de développement humain mis en lumière par le rapport montre que la tendance à la réduction constante des inégalités entre les pays riches et les pays pauvres observée durant deux décennies s'est inversée. Nous devons tirer profit de notre interdépendance et de nos capacités pour relever nos défis communs et existentiels et veiller à ce que les aspirations des populations soient satisfaites. Malgré le niveau d'interconnexion élevée de notre société globale, nous n'y parvenons pas », a déclaré Achim Steiner, L'Administrateur du PNUD. « Cette impasse fait payer un lourd tribut humain. L'échec de l'action collective pour réaliser des progrès en matière de lutte contre les changements

climatiques, numérisation ou lutte contre la pauvreté et les inégalités entrave non

seulement le développement humain, mais aggrave également la polarisation et érode davantage la confiance au niveau individuel et institutionnel.

Le rapport indique que les progrès réalisés dans le cadre de l'action collective internationale sont entravés par un « paradoxe démocratique » émergent : alors que neuf personnes sur dix dans le monde adhèrent à la démocratie, plus de la moitié des personnes interrogées expriment leur soutien à des dirigeants susceptibles de l'ébranler en contournant les règles fondamentales du processus démocratique, comme le montrent les données analysées dans le rapport. La moitié des personnes interrogées dans le monde déclarent n'avoir aucun ou peu de contrôle sur leur vie, et plus des deux tiers estiment qu'elles n'ont que peu d'influence sur les décisions de leur gouvernement.

La polarisation politique est également une préoccupation croissante qui a des répercussions à l'échelle mondiale. Selon le rapport, cette polarisation, associée à un sentiment d'impuissance, alimente les démarches politiques de repli identitaire, ce qui va à l'encontre de la coopération mondiale dont nous avons besoin pour résoudre les problèmes urgents tels que la décarbonisation de nos économies, l'utilisation inappropriée des technologies numériques et les conflits. Cette situation est particulièrement alarmante à la lumière des températures record de 2023, qui soulignent le besoin immédiat d'une action collective pour faire face à la crise climatique, ou dans le contexte de l'émergence de l'intelligence artificielle comme nouvelle frontière technologique en évolution rapide, qui n'est guère assortie de garde-fous réglementaires, voire pas du tout.

Le rapport souligne que la démondialisation n'est ni possible ni réaliste dans le monde d'aujourd'hui et que l'interdépendance économique reste forte. Il indique qu'aucune région n'est proche de l'autosuffisance, car toutes dépendent des importations d'autres régions pour 25 % ou plus pour au moins un type de biens et services essentiels.

Achim Steiner a ajouté à cet égard que « dans un monde marqué par une polarisation et une division croissantes,

négliger d'investir les uns dans les autres constitue une grave menace pour notre bien-être et notre sécurité. Les approches protectionnistes ne peuvent pas répondre aux défis complexes et interconnectés auxquels nous sommes confrontés, notamment la prévention des pandémies, la lutte contre les changements climatiques et la réglementation numérique. Nos problèmes sont interdépendants et exigent des solutions qui le sont tout autant. En adoptant un programme axé sur les opportunités qui mettent l'accent sur les avantages de la transition énergétique et de l'intelligence artificielle pour le développement humain, nous avons une chance de sortir de l'impasse actuelle et de relancer un engagement en faveur d'un avenir commun ».

Le rapport souligne que l'interdépendance mondiale est en voie de se reconfigurer et appelle à une nouvelle génération de biens publics mondiaux. Ils proposent quatre domaines d'action immédiate :

- la fourniture de biens publics planétaires, pour la stabilité du climat, compte tenu des défis sans précédent de l'Anthropocène auxquels nous sommes confrontés;
 - la fourniture de biens publics mondiaux numériques, afin d'assurer une plus grande équité dans l'exploitation des nouvelles technologies au service d'un développement humain équitable;
 - la mise en place de mécanismes financiers nouveaux et élargis, y compris un nouveau volet de la coopération internationale qui viendrait compléter l'aide humanitaire et l'aide au développement traditionnelle en faveur des pays à faible revenu;
 - la réduction de la polarisation politique grâce à de nouvelles approches de gouvernance visant à mieux faire entendre la voix des citoyens dans les délibérations et à lutter contre la désinformation.
- Le multilatéralisme joue un rôle fondamental dans ce contexte car, comme avancé dans le rapport, les engagements bilatéraux ne sont pas en mesure de répondre à la nature irréductiblement planétaire de la fourniture de biens publics mondiaux.

Autres données essentielles contenues dans le rapport

- En 2023, les 38 pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont tous enregistré un indice de développement humain (IDH) plus élevé qu'en 2019.
- Parmi les 35 pays les moins

avancés (PMA) qui affichaient une baisse de l'IDH en 2020 et/ou 2021, plus de la moitié (18 pays) n'ont pas encore retrouvé leur niveau de développement humain de 2019.

• Toutes les régions en développement n'ont pas atteint leurs niveaux d'IDH prévus compte tenu de la tendance observée avant 2019. Il semble que la progression de leur IDH soit plus faible, ce qui laisse présager un recul irréversible des progrès en matière de développement humain.

• Les pertes observées en matière de développement humain ont des effets particulièrement visibles en Afghanistan et en Ukraine. L'IDH de l'Afghanistan a reculé de façon impressionnante pour se situer à son niveau d'il y a dix ans, tandis que celui de l'Ukraine a atteint son niveau le plus bas depuis 2004.

• Le rapport mentionne des études qui montrent que les pays ayant des gouvernements populistes affichent des taux de croissance du PIB plus faibles que les autres pays. Quinze ans après la prise de fonctions d'un tel

gouvernement, le PIB par habitant est inférieur de 10 % à ce qu'il serait dans un scénario non-populiste. Pour consulter le rapport complet, rendez-vous sur <https://hdr.undp.org/human-development-report2023-24>.

Contacts médias

Pour plus d'informations ou pour demander une interview, veuillez contacter notre équipe :

À New York : stanislav.saling@undp.org / + 1 347 653 1980; ou victor.garrido.delgado@undp.org / + 1 917 995 1687.

À Genève : sarah.bel@undp.org / + 41 79 934 11 17.

À propos du PNUD

Le PNUD est la principale organisation du système des Nations Unies qui lutte pour mettre fin à l'injustice de la pauvreté, de l'inégalité et des changements climatiques. En collaboration avec notre vaste réseau d'experts et de partenaires dans 170 pays, nous aidons les nations à développer des solutions

intégrées et durables pour les personnes et la planète. Pour en savoir plus, rendez-vous sur undp.org ou suivez-nous sur @UNDP.

À propos du Bureau du rapport sur le développement humain

Le Bureau du rapport sur le développement humain (BRDH) a pour mission de faire progresser le développement humain. L'objectif est de contribuer à l'expansion des possibilités, des choix et de la liberté. Le Bureau œuvre à la réalisation de cet objectif en promouvant des idées innovantes, en préconisant des changements politiques concrets et en remettant en question de manière constructive les politiques et les approches qui entravent le développement humain. Il collabore avec d'autres acteurs pour faire changer les choses par la rédaction et la recherche, l'analyse et la présentation de données, le soutien à l'analyse nationale et régionale et le travail de sensibilisation et de plaidoyer.

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

AVIS DE VACANCES DE POSTES

(Interne et Externe)

Les valeurs fondamentales des Nations Unies
Intégrité, Professionnalisme et Respect de la diversité

Le Bureau de la Représentation du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en République du Congo à Brazzaville recrute pour le projet Fonds Mondial:

| Titre du poste | Type de contrat / Durée | Lieu d'affectation | Date de prise de fonction |
|---------------------------------|---|--------------------|---------------------------|
| Spécialiste Suivi et Evaluation | Type: NPSA Grade NPSAIO Durée: Un an avec possibilité de renouvellement | Brazzaville | Dès que possible |

Les candidatures doivent être postées directement en ligne à travers le lien suivant:

Spécialiste Suivi et Evaluation

https://estm.fa.em2.oraclecloud.com/hcmUI/CandidateExperience/fr/sites/CX/job/17003/?u_tm_medium=jobshare

La date limite de transmission des candidatures est fixée au 28 mars 2024

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

NB: Seul(e)s les répondant au profil du poste seront contacté(e)s. Toute demande de clarification devra se faire uniquement par écrit. L'unité chargée des Ressources Humaines répondra par écrit via l'adresse email suivante: siv.bikindou@undp.org

Brazzaville le, 18 mars 2024

Henry René DIOUF
Représentant Résident Adjoint



CENTRAFRIQUE

Le travail des enfants dans les mines préoccupe

Pour nourrir leurs familles et assumer certains de leurs besoins, des dizaines d'enfants abandonnent le chemin de l'école et se lancent chaque année dans les activités minières à Mbaïki, une ville située à 105 km de Bangui, au Sud-ouest de la Centrafrique. Poussés par la pauvreté pour certains ou le suivisme pour d'autres, ces enfants en quête d'indépendance économique sont exposés à différents dangers.



La présence des enfants centrafricains dans les mines persiste se réveille à 3 heures du matin pour parcourir 18 km à pied», confie-t-il. Si certains sont partagés entre l'école et le chantier, Olivier, 15 ans, a définitivement tourné le dos aux études. «Parfois, je gagne entre 50 et 60 000 francs CFA en deux jours. Parfois, en un seul jour, je gagne entre 40 et 50 000 francs CFA. Il m'arrive aussi souvent de rentrer bredouille», reconnaît-il. En 2020, Gabriel a perdu son fils dans un chantier minier. Chez lui, le deuil n'est pas fini. «C'est un travail pénible pour les enfants, concède ce père rongé de remords. Je m'en voudrais éternellement d'avoir entraîné mon enfant qui n'avait pas encore 10 ans dans ce travail. Il est mort parce qu'un bloc de terre s'est effondré sur lui». Le manque d'opportunités économiques pousse des milliers d'enfants à se lancer dans des activités parfois dangereuses. «L'un des principaux facteurs poussant les enfants vers le travail minier est lié au manque d'opportunités économiques. A cela s'ajoute la pauvreté endémique que certaines familles traversent dans des régions où l'économie est largement informelle et basée sur l'extraction minière, évoque Remy Djamouss, coordinateur du Centre pour la promotion des droits de l'enfant (CPDE). Généralement, les familles dépendent du travail des enfants pour survivre». L'activiste précise que «les conventions internationales sur les droits des enfants et même le code de protection des enfants en Centrafrique, interdisent le travail des enfants, surtout lorsque ce travail est dangereux et lorsque cela met à mal l'éducation des enfants». Même s'il n'y a pas de données exactes sur le nombre d'enfants qui pratiquent des activités minières, dans la Lobaye, une vingtaine de chantiers miniers attirent chaque année selon les sources une centaine d'enfants âgés de 10 et 15 ans.

Gaule D'AMBERT

AFRIQUE CENTRALE

Le Gabon réintégré au sein de l'espace communautaire

La décision de la réintégration du Gabon a été prise le 9 mars 2024 lors de la Conférence des chefs d'Etat des pays membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) réunis en session ordinaire à Malabo, en Guinée équatoriale. Le pays avait été momentanément suspendu des instances de l'espace communautaire à la suite du coup d'Etat d'août 2023 qui a destitué Ali Bongo Ondimba.



La CEEAC a levé les sanctions qui pesaient contre le Gabon. C'est ce qui ressort de la rencontre des chefs d'Etat. La mesure a été décidée le 9 mars 2024 par la Conférence des chefs d'Etat de la région, lors de leur session ordinaire à Malabo, en Guinée équatoriale. Avec cette levée des sanctions, le Gabon réintègre la Communauté, et le siège de la CEEAC reste également maintenu à Libreville. La prochaine étape vise sa réintégration dans l'Union africaine. La CEEAC va dépecher une mission de plaidoyer auprès de l'organisation panafricaine et des Nations unies pour expliquer la démarche de la réadmission du Gabon. «Le gouvernement gabonais salue ces décisions et adresse ses vifs remerciements aux chefs d'Etat et de gouvernement de la CEEAC», précise le ministre gabonais des Affaires étrangères Régis Onanga Ndiaye. La société civile gabonaise rend hommage à la sagesse des chefs d'Etat qui ont pris cette décision qui pouvait conduire le Gabon vers une sortie de la Communauté au regard de la frustration des populations. La CEEAC avait sanctionné le Gabon suite au coup d'Etat du 30 août 2023 renversant le régime du président Ali Bongo Ondimba la nuit de l'annonce de sa réélection pour un 3e mandat après 14 ans au pouvoir.

Eben Ezer OKABA-YOULOU (Stagiaire)

DISTINCTION

Le colonel Aline Olga Lonzaniabeka promu général d'aumônerie

A l'occasion de la cérémonie de décoration et de port d'insignes organisée le 17 février 2024 en marge du Congrès international dénommé RACA par la Corporation des aumôniers chrétiens nationaux et évangéliques (CONACCE), une organisation internationale au service de l'humanité et à la restauration du bien-être des individus et des communautés, le colonel Aline Olga Lonzaniabeka a été promue au grade de général d'aumônerie de la Conacce chaplains Afrique pour son engagement aux idéaux de cette institution dont elle est la première femme élevée à ce rang. Une tâche immense et des lourdes responsabilités à assumer, indique-t-elle dans cette interview.



Colonel Aline Olga Lonzaniabeka

* Colonel, vous avez été élevée au grade de général d'aumônerie, qu'est-ce que cela représente? ** Je tiens à préciser que le continent africain compte 54 pays, et tous ces Etats sont sous mon autorité. Vous comprenez que la charge est grande et je dois être panafricaine. Je sors du domaine national pour me tourner vers le domaine international. Je pense qu'avec l'expérience, je serai à la hauteur de mes missions qui sont énormes et multiples. Il s'agit d'aller de pays en pays, trouver des missions, rehausser notre organisation et surtout avoir un regard sur les femmes, leur ouvrir la porte pour que nous soyons nombreu-

ses à être promues dans le futur. * Comment comptez-vous emmener les femmes à croire en vous à travers votre mission? ** Je crois que c'est le travail, le palmarès et la persuasion à travers les panels que je fais qui peuvent amener ces femmes à comprendre ce qu'est l'armée, l'aumônerie, à mettre Dieu en avant. A cela s'ajoutent l'expérience et la compétence. Il ne faut jamais seulement compter sur la beauté physique. * Qu'est-ce qui a concouru à votre choix? ** C'est ma détermination lorsque je fais quelque chose. Même avec peu, je fais beaucoup. Je me bats, je suis la présidente du FAWE-Congo, et j'ai toujours un œil sur les jeunes filles, la promotion de la femme. Au niveau de l'aumônerie, il faut dire qu'il y a à peine

deux ans qu'elle s'est installée dans notre pays, et voilà qu'en deux ans seulement, la République du Congo sort la première femme général d'aumônerie.

* Quels conseils donneriez-vous à celles qui veulent suivre vos pas? ** C'est de ne pas être dans les excès. Elles doivent avoir une bonne moralité, surtout avoir des valeurs et ne pas toujours céder au chantage, mais rester ferme dans ses convictions, mettre Dieu en avant et avancer. * Votre élévation est-elle une fierté? ** Effectivement! Je remercie le président Denis Sassou-Nguesso qui a donné la place aux femmes. Si je suis colonel dans les Forces armées congolaises, c'est parce qu'il y a le quota des femmes à qui la hiérarchie donne des opportunités. Avec ces bases dans la Force publique, j'ai pu me distinguer dans l'aumônerie. * A qui dédiez-vous cette promotion? ** A mes enfants qui sont en France, parce que je les ai sacrifiés pendant une année pour travailler d'arrache-pied. Je n'ai pas passé les fêtes de Nouvel An avec eux car je venais d'avoir des charges de RACA. Pendant trois mois, j'ai mené un intense travail pour aboutir à ce résultat.

Propos recueillis par Alain-Patrick MASSAMBA

MAITRE NOEL MOUNTOU
NOTAIRE

Titulaire d'une Etude sise à Pointe-Noire, Marché Plateau, à côté de la boulangerie NAJAH, Rue MPANZOU, Centre-ville, Tél.: (242) 06.660.81.10; E-Mail: noelmountounotaire1@gmail.com

"AFRICALINK"
En sigle SAL

Société A Responsabilité Limitée
CAPITAL: 1.000.000 FRANCS CFA
Siège social: 108, Avenue Charles De Gaulle, Rond-point Kassaï, Centre-ville
POINTE-NOIRE, REPUBLIQUE DU CONGO

INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du vingt-deux février deux mil vingt-quatre, enregistré le quatre mars de la même année, Folio 045/16 n°0788, le Notaire soussigné a reçu le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société AFRICALINK, en sigle SAL, S.A.R.L, dont le siège social est situé à Pointe-Noire, 108, Avenue Charles De Gaulle, Rond-point Kassaï, Centre-ville.

Aux termes dudit procès-verbal, l'Assemblée a:
-Décidé d'agréer la cession de trente (30) parts sociales faite par Monsieur Gabriel Nelson MENDES NSADISI à Madame Angélique Françoise Radeconde HOMINAL;
-Mis à jour les statuts de ladite société, conformément aux dispositions impératives de l'Acte Uniforme de l'OHADA et a transformé la forme juridique de la Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle en Société A Responsabilité Limitée. Ladite décision a été déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire et modification conséquente a été faite le 07 Mars 2024 sous le n° CG-PNR-01-2024-D-00182.

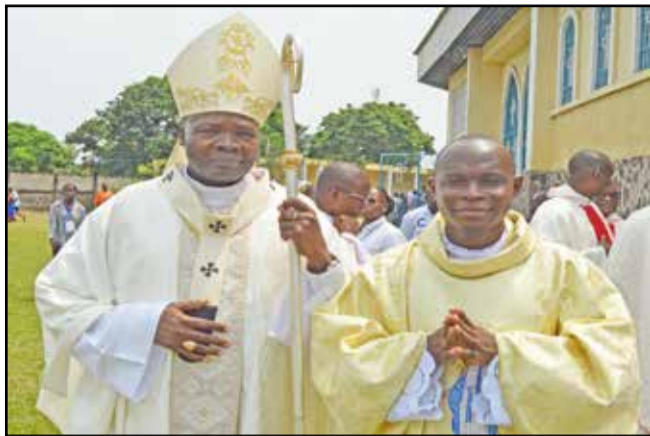
Pour avis,
Maître Noël MOUNTOU,
NOTAIRE.

PAROISSE SAINT PAUL DE MADIBOU

Fête de la Vie consacrée et ordination presbytérale du père Bienvenu Clemy Mikozama

L'église Saint Paul de Madibou dans la partie Sud de l'archidiocèse de Brazzaville a vibré de manière authentique à l'occasion de la messe marquant la commémoration de la fête de la Vie consacrée qui se célèbre traditionnellement le 2 février de chaque année; l'ordination presbytérale du père Bienvenu Clemy Mikozama, premier prêtre Combonien, originaire du Congo-Brazzaville; et la fête patronale de la Société des Oblates apostoliques Notre-Dame de Lourdes. C'était dimanche 11 février 2024, sixième dimanche du Temps ordinaire de l'année liturgique-B.

Présidée par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque de Brazzaville, président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), la messe a été concélébrée par plusieurs prêtres dont l'abbé Vincent Massengo, vicaire général du lieu, les prêtres membres de la délégation venue de Kinshasa en RDC, ayant accompagné le père Bienvenu Clemy Mikozama; le père Raphaël Bazebizanza, vicaire épiscopal chargé de la Vie consacrée, l'abbé Donatien Bizaboulou, curé de la paroisse d'accueil, vicaire épiscopal chargé de la formation permanente, etc. Dans une animation liturgique de la Schola populaire paroissiale et du chœur Pierre Le Borgne composé des deux chorales paroissiales en fusion: Cardinal Emile Biayenda et Saint Paul; la messe a connu la participation de plusieurs autorités civiles et militaires dont M. Alain Milandou, administrateur-maire de l'arrondissement 8 Madibou. Des religieuses de diverses congrégations vêtues de leur uniforme distinctif ont marqué leur présence à cette messe commémorative de la Journée mondiale de la vie consacrée, aux côtés des Sœurs Oblates Apostoliques Notre-Dame de Lourdes qui célébraient également en cette date leur fête patronale. On y a noté aussi la



Mgr Bienvenu Manamika et le père Bienvenu Clemy Mikozama

présence des membres de la fervente communauté paroissiale aux côtés de ceux venus d'autres paroisses de l'archidiocèse pour apporter soutien et réconfort au nouveau prêtre et aux personnes consacrées.

Au cours de l'homélie, l'archevêque de Brazzaville a épinglé la spécificité de chaque événement célébré en ce jour. Il a appelé les jeunes à s'intéresser davantage

bytérat et l'évêque, imbibé de la promesse de vivre le célibat, d'obéir à l'évêque, au supérieur de la congrégation et à ses successeurs, la litanie des saints, la vêtue de la chasuble, la remise de la paterne, l'onction des mains et le baiser de paix qui a caractérisé l'accueil du nouveau prêtre au sein du clergé.

La fin de la messe s'est faite distinguer par des allocutions



Les personnes consacrées participant à la messe.

à la Vie consacrée afin de transmettre aux générations futures la flamme de l'évangélisation de façon authentique. Au nouveau prêtre, il l'a encouragé à demeurer un témoin intrépide de l'amour et de la Gloire de Dieu dans ce monde en proie à divers maux, qui pour les éradiquer, nécessitent l'implication de tous, des personnes consacrées et notamment du clergé. Après l'homélie, a eu lieu l'exécution du rite de l'ordination sacerdotale marqué par le dialogue, entre le candidat au pres-

bytérat et l'évêque, imbibé de la promesse de vivre le célibat, d'obéir à l'évêque, au supérieur de la congrégation et à ses successeurs, la litanie des saints, la vêtue de la chasuble, la remise de la paterne, l'onction des mains et le baiser de paix qui a caractérisé l'accueil du nouveau prêtre au sein du clergé. La fin de la messe s'est faite distinguer par des allocutions

pour venir soutenir le nouveau prêtre ayant reçu l'ordination presbytérale des mains de l'ordinaire du lieu.

Le nouveau prêtre a rendu grâce à Dieu, pour avoir permis l'organisation de cette grande fête en souvenir de son ordination presbytérale. Il a remercié ses parents pour le don de la vie et pour l'avoir autorisé de suivre ce sentier qui l'a conduit vers le presbytérat: «Grande est ma joie, aujourd'hui, jour spécial qui fait de moi, prêtre de Jésus-Christ. Cette joie s'accompagne d'une prière ardente: Seigneur, fais de moi un prêtre, pas plus, pas moins, rien que prêtre», a-t-il déclaré.

Intervenant en dernier, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a félicité les parents du nouveau prêtre qui sont de l'Eglise évangélique du Congo (EEC), mais ont autorisé leur fils à devenir prêtre de l'Eglise catholique romaine. Partant, il a exhorté les jeunes filles et garçons à savoir bondir sur cette occasion afin de devenir eux-aussi des religieux et religieuses plus tard, cela pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

Gislain Wilfrid BOUMBA

...Ils ont dit:...

Père Jean Marie Noël Munketalingui, représentant du père provincial des missionnaires



Comboniens du Cœur de Jésus: «L'inscription dans l'annuaire d'un premier prêtre missionnaire Combonien originaire du Congo-Brazzaville. C'est un événement

DIMANCHE DES RAMEAUX ET DE LA PASSION-B-

Jésus entre à Jérusalem pour accomplir le mystère pascal

Textes: Is 50,4-7; Ps 21; Ph 2,6-11, Mc 14,1-- 15,47

Frères et sœurs,

Le dimanche des Rameaux et de la passion du Christ Seigneur, qui unit le présage du triomphe du Christ Roi et de la passion du Seigneur, nous aide à découvrir le visage d'un roi humble qui se laisse humilier pour notre bien. En effet, Blaise Pascal disait: «Le Christ est en agonie jusqu'à la fin du monde». La passion du Seigneur continue encore aujourd'hui. On se moque de Jésus et de ceux qui croient en lui, on essaie de le condamner à mort, de le faire disparaître, de prouver à hue et à dia qu'il n'a pas existé. Aujourd'hui encore, Jésus nous regarde avec tendresse et nous pose la question: «Pour vous qui suis-je?». Nombreux sont les personnages présents dans le récit des Rameaux, il s'agit des autorités religieuses: Pilate, Caïphe, Judas, Pierre et les autres disciples, Simon de Cyrène, du bon larron, de Joseph d'Arimathe, des femmes, du Centurion, des soldats. A travers cette foule de gens, l'évangéliste présente un Seigneur humble et miséricordieux qui pardonne ceux qui lui font du mal. D'ailleurs sur la croix, Jésus évoque les aspects importants qui révèlent son identité.

-Père pardonne leur, ils ne savent pas ceux qu'ils font.

Cette parole est un cri fort de l'Evangile de l'amour de notre Dieu. Ce cri de pardon nous parvient au milieu des injures et moqueries lancées par la foule, par les autorités et les soldats. Durant toute sa vie, Jésus a prêché le pardon. Il a demandé à ses disciples de pardonner; en réalité, traité comme un bandit, traîné comme un malfaiteur public, condamné à une mort cruelle et injuste, Jésus a encore le courage de pardonner.

-Aujourd'hui même tu seras avec moi dans le paradis.

Durant toute sa vie terrestre, Jésus s'est adressé avec bonté et amour à tant de personnes, considérées comme les plus grands pécheurs que les autres. Zachée, le lépreux, Marie Madeleine, la Samaritaine, Pierre, le bon larron, etc. Maintenant, il accueille le malfaiteur crucifié avec lui. Au seuil de la mort, Jésus ouvre à ce malheureux un chemin d'espérance et de vie. Il continue de le faire encore aujourd'hui. - Entre tes mains Père, je remets mon esprit.

La mort de Jésus n'est pas un événement vide de sens: il s'agit d'un acte d'amour, de passage de ce monde vers la maison du Père. Jésus a passé toute sa vie terrestre en communion étroite avec son père et maintenant dans l'angoisse de Gethsémani et des tourments de la crucifixion, il remet sa vie en toute confiance vers le père.

La célébration du Dimanche des Rameaux et de la passion donne le ton, en effet l'assemblée chrétienne va à la rencontre du Seigneur qu'elle acclame comme Roi de l'Univers. Elle le suit jusqu'au Calvaire. Mort sur la croix, il a été élevé au-dessus de tout. Que la célébration liturgique de cette semaine sainte alimente notre foi, notre espérance et augmente nos élans de charité.

Abbé Ander KETIKETI

(Administrateur paroissial à Sainte Thérèse de Ngambio)

pas comme les autres. C'est le début d'une histoire. Depuis que l'Institut des missionnaires Comboniens existe, c'est aujourd'hui que nous venons d'avoir un premier prêtre originaire d'ici. C'est une nouvelle histoire qui vient de commencer dans notre institut. Voilà pourquoi, c'est un événement grandiose pour nous. Nous ne sommes pas encore

installés au Congo-Brazzaville, et nous espérons qu'avec l'avènement de ce prêtre originaire d'ici, commence aussi le processus de réflexion, pourquoi pas, d'une future implantation».

Propos recueillis par

Jean Claude NKODIA de Radio Maria émettant de Kinshasa et Gislain Wilfrid BOUMBA.

REMERCIEMENTS

L'abbé Jean Louis Nvougbia, prêtre congolais en mission à Montréal au Canada, son frère et ses sœurs, les enfants du défunt, les neveux et nièces ainsi que toute la famille, remercient sincèrement les amis et connaissances pour l'assistance et le soutien reçus lors du décès le 29 février 2024 à Brazzaville de leur frère, père, oncle et fils Dieudonné AKOGNOLA.



Qu'ils soient tous assurés de la prière et de la reconnaissance de la famille!

CATHEDRALE SACRE-CŒUR DE BRAZZAVILLE

Mgr Bienvenu Manamika a procédé à l'appel décisif des catéchumènes

Conformément à l'agenda diocésain, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville, président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), a procédé à l'appel décisif des catéchumènes candidats au baptême à Pâques dans les différentes paroisses de l'archidiocèse de Brazzaville. C'était dimanche 18 février 2024, premier dimanche de Carême de l'année liturgique B.

Pour des raisons techniques relatives aux contraintes dans la gestion de l'espace, cette messe n'a rassemblé en la cathédrale Sacré-Cœur que les catéchumènes des paroisses Notre-Dame de l'Assomption et Cathédrale Sacré-Cœur. Présidée par l'archevêque, la messe a été concélébrée par les abbés Bienvenu André Kimbengui, curé de la cathédrale, Francky Gloire Kitilou, vicaire de la cathédrale et secrétaire-chaucelier de l'archidiocèse de Brazzaville, André Nkenko, chapelain

de la maison épiscopale, Evrard Okoko Bahengue, vicaire coopérateur de la cathédrale Sacré-Cœur.

Dans une animation liturgique de l'une des deux chorales paroissiales, la messe a connu la participation des catéchumènes accompagnés de leur parrains et marraines, des catéchistes, des membres des deux communautés paroissiales et des religieuses de diverses congrégations.

Au cours de l'homélie, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a attiré l'attention des catéchu-



L'archevêque entouré des concélébrants et des acteurs liturgiques

mènes afin qu'ils servent de modèles et de repères dans leur milieu de vie respectif, eu égard au parcours qu'ils ont emprunté devant les conduire au baptême à Pâques.

Après l'homélie a eu lieu l'exécution du rite de l'appel décisif

des catéchumènes qui, debout devant l'autel, accompagnés de leurs parrains et marraines ont répondu favorablement à l'appel de l'ordinaire du lieu. Ce rite s'est achevé par la signature dans le registre d'or par chaque catéchumène ayant reçu au préalable un

cierge allumé. Peu avant la fin de la messe, le curé a lu les annonces paroissiales et diocésaines, au cours desquelles, il a apporté un cinglant démenti selon lequel Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou n'a pas un compte Facebook. «Tout ce que vous pouvez

Intervenant en dernier lieu, Mgr l'archevêque a lui-même confirmé qu'il n'a pas de compte Facebook et a recommandé aux chrétiens de faire attention à tout ce qui peut être débité dans ces comptes pouvant le concerner. Cela n'est que l'œuvre des arnaqueurs qui peuvent tout se



Les catéchumènes accompagnés de leurs parrains et marraines pendant l'exécution du rite de l'appel décisif

lire sur un quelconque compte Facebook lui appartenant n'est que l'œuvre des arnaqueurs», a-t-il déclaré.

permettre aujourd'hui, profitant des prouesses et des avancées technologiques.

Gislain Wilfrid BOUMBA

REFLEXION

Aspects liturgico-pastoraux du Jeudi Saint: approche thématique

Le triduum pascal est une période importante pour la maturité spirituelle de tout chrétien, il est à la charnière entre le temps de la passion et le temps pascal. Il est le passage du dernier repas du Seigneur, de la passion, de la mort à la résurrection du Seigneur Jésus-Christ. D'une manière singulière, notre regard sera fixé sur la célébration du Jeudi saint. Le problème est celui de saisir la quintessence du mystère célébré durant ce jour.

Ainsi, quels sont les caractéristiques de la solennité du Jeudi saint? Quel est la spécificité qui singularise la connotation que nous avons du Jeudi saint? Pour étayer notre réflexion, nous répondrons à ces questions sur trois axes: premièrement, nous parlerons de la Cène du Seigneur. Deuxièmement, du lavement des pieds et troisièmement des particularités de la messe du Jeudi saint.

1. La Cène du Seigneur

Le dernier repas de Jésus est l'un des points essentiels porteur de signification pour le Jeudi saint. En effet, il est considéré comme le dernier repas de Jésus car il préfigure sa passion, sa mort et sa résurrection. Ce repas est important pour la tradition chrétienne, car il est le jour de l'institution de l'Eucharistie (Mt 26, 26-29; Lc 22, 19-20). Il porte une double signification. Non seulement, il est le dernier repas de Jésus avec ses apôtres, mais il est aussi une préfiguration du repas des noces de l'agneau. C'est ainsi que nous notons du Catéchisme de l'Eglise catholique (CÉC) ce qui suit, le Jeudi saint est «repas du Seigneur parce qu'il s'agit de la Cène que le Seigneur a prise avec ses disciples la veille de sa passion, et de l'anticipation du repas des noces de l'Agneau dans la Jérusalem céleste»¹. Aussi, soulignons que l'institution de l'Eucharistie n'est qu'une ramification du commandement de l'amour qu'a laissé Jésus. Elle doit être prise comme une concrétisation de cet amour se manifestant par la souvenance du passage de la mort à la résurrection. Dans cette optique, le CEC souligne: «pour leur laisser un gage de cet amour, pour ne jamais s'éloigner des siens et pour les rendre participants de sa paque, il institua l'Eucharistie comme mémorial de sa mort et de sa résurrection»².

Le dernier repas du Christ avec les apôtres est considéré comme le pilier de la fondation de l'Eglise, car elle est la preuve que l'Eglise doit être une manifestation parfaite de la synodalité qui trouve sa source en l'Eucharistie. C'est dans ce sillage que le saint pape Jean Paul II considère: «en accueillant au Cénacle l'invitation de Jésus: «Prenez et mangez... Buvez-en tous...» (Mt 26, 26-28), les Apôtres sont entrés, pour la première fois, en communion sacramentelle avec Lui. À partir de ce moment-là, et jusqu'à la fin des temps, «l'Eglise se construit à travers la communion sacramentelle avec le Fils de Dieu immolé pour nous»³.

L'Eucharistie peut donc être considérée comme le fondement qui a influencé toute l'Eglise. Depuis le début, l'Eglise ne bat son plein que parce qu'elle a pour tremplin l'Eucharistie. Voilà pourquoi, par ricochet, nous pouvons considérer que la vie

liturgique est «le sommet auquel tend l'action de l'Eglise, et en même temps la source d'où découle toute sa vertu»⁴. La célébration de l'Eucharistie est donc la source de la vie de l'Eglise car tout découle d'elle et elle en est le sommet, car elle renvoie à la célébration du banquet final. Dans cette même perspective, nous pouvons ainsi adhérer à la considération de Sa Sainteté le Pape Jean Paul II qui dit: «aux origines mêmes de l'Eglise, il y a une influence déterminante de l'Eucharistie»⁵.

2. Le lavement des pieds

Le lavement des pieds peut être considéré comme l'un des signes distinctifs qui caractérise et marque la solennité du Jeudi saint. Jésus se rabaisse et décide de nettoyer les pieds de ses apôtres «Il mit de l'eau dans un bassin et il commença à laver les pieds de ses disciples et à les essuyer avec le linge dont il était ceint.» (Jn 13, 5). Ce signe peut être considéré comme une manifestation exponentielle de l'humilité. Ce symbole d'humilité peut être pris pour fil d'Ariane pour exprimer et réfléchir sur l'humilité dont Jésus a fait preuve, ce geste qui parut aberrant suscita une sorte de résistance à l'endroit de Pierre: «Non, tu ne me laveras pas les pieds, jamais!» (Jn 13,8). De la sorte, suite à ce geste posé par le Christ Jésus, la tradition requiert un sérieux, un déterminisme accentué sur la reproduction de cet acte qui est l'expression pure et simple de l'humilité et du sens de service que Jésus veut nous apprendre. C'est ainsi que la congrégation pour le culte divin note ce qui suit: «Si moi, votre Seigneur et votre Maître, je vous ai lavé les pieds, combien plus devez-vous aussi vous laver les pieds les uns aux autres»⁶.

Pour peaufiner notre regard sur cette splendide simplicité qui a caractérisé le Christ, le pape Benoît XVI soulève cet aspect important qui, dans son ouvrage intitulé: «Jésus de Nazareth: De l'entrée de Jérusalem à la Résurrection», fait une analogie entre le texte de Marc, 10-45 et celui de Philippiens 2, 5-11. Par ce travail consistant, il prouve à forte raison que la mission salvatrice de Jésus-Christ ne s'accroît qu'autour d'une vie de simplicité⁷. Cette simplicité et cette humilité doivent construire et cristalliser l'amour reçu verticalement (de Jésus-Christ) pour la propagation horizontale, c'est-à-dire, entre chrétiens et chrétiennes, «Je vous donne un commandement nouveau: c'est de vous aimer les uns les autres, comme je vous ai aimés, dit le Seigneur»⁸.

3. Particularités de la messe du Jeudi saint

Pendant la messe du Jeudi saint interviennent plusieurs particularités liées à la solennité.



Rabbi Raphaël Maboundou Ma Nzambi

D'une part, nous notons que cette journée est aussi dédiée à la fête du sacerdoce, elle renvoie à l'institution même du sacerdoce. Voilà pourquoi, il y a généralement ce jeudi, la messe chismale et par conséquent la rénovation des promesses sacerdotales (N.d.l.r.: pour des raisons pastorales, cette messe a été ramenée au Mardi saint, cette année, le 26 mars 2024). Les évêques et les prêtres participent au sacerdoce du Christ qui gravite autour de l'Eucharistie. L'évêque, successeur des apôtres perpétue l'œuvre apostolique en ayant pour coopérateur les prêtres. C'est ainsi que nous notons: «La fonction des prêtres, en tant qu'elle est unie à l'ordre épiscopal, participe à l'autorité par laquelle le Christ lui-même construit, sanctifie et gouverne son corps»⁹. Suite à l'institution du sacerdoce durant cette même journée antérieure à la paques et surtout pour commémorer cette célébration, l'Evêque, ordinaire de lieu, prononce les paroles suivantes: «Fils très chers, en cet anniversaire du jour où le Christ fit participer ses apôtres et chacun d'entre nous à son sacerdoce, voulez-vous, devant votre évêque et le peuple saint de Dieu, renouveler les engagements que vous avez pris autrefois?»¹⁰.

D'autre part, nous avons durant la messe chismale du Jeudi saint la bénédiction des huiles à savoir: l'huile des malades (O.M), l'huile des catéchumènes (O.G) et le saint Chrême (S.C). Cette bénédiction des huiles n'est pas anodine car elle renvoie d'un côté dans l'Ancien Testament à Moïse qui reçut l'ordre d'oindre de l'huile à Aaron et à ses fils afin qu'il se consacrent au service de Dieu (Ex 30, 22-33) et de l'autre dans le Nouveau Testament aux apôtres qui appliquaient de l'huile aux personnes souffrantes (Mc 6,13) ou à la recommandation de saint Jacques qui préconise aussi l'usage de l'huile pour oindre les malades (Jc 5,14). Aujourd'hui, ces huiles sont bénies pour un souci purement pastoral, elles sont censées aider les prêtres dans leur ministère pastoral.

Au bout du compte, le Jeudi saint ouvre la porte au triduum pascal, la célébration de la messe en ce jour est pleine de sens. Il est une commémoration de la Cène du Seigneur qui s'origine dans la Bible. Il est porteur de signification et éducateur car par le signe distinctif et spécifique qu'est le lavement des pieds, le message de la simplicité et de l'humilité est plausiblement véhiculé par l'entremise de Jésus. Traditionnellement, la célébration eucharistique du Jeudi saint est spéciale, car

il y a des rites subséquents en l'occurrence la rénovation des promesses sacerdotales et les bénédictions des huiles. Ainsi, comme chrétiens, quels sont les moyens que nous nous donnons pour christiformiser nos vies par la loi de l'amour reçue? Avons-nous un regard d'humilité et de simplicité à l'égard du prochain?

Rabbi Raphaël MABOUNDOU MA NZAMBI
Etudiant en 2^e année de Philosophie.
(Grand séminaire de Philosophie Mgr Georges Firmin Singha)

Notes:

- 1 Catéchisme de l'Eglise Catholique, §1329
- 2 Catéchisme de l'Eglise Catholique, §1337
- 3 Jean Paul II, Eclésiologie de l'Eucharistie, p 20.
- 4 Constitution Sacrosanctum Concilium, § 10.
- 5 Jean Paul II, op.cit., p.19.
- 6 Missel Romain, antienne n°4 du lavement des pieds lors de la célébration du Jeudi saint
- 7 Benoît XVI, Jésus de Nazareth: De l'entrée de Jérusalem à la Résurrection, Parole et Silence, 2011.
- 8 Missel Romain, antienne n°6 du lavement des pieds lors de la célébration du Jeudi saint
- 9 Décret Presbyterorum ordinis, n°2
- 10 Missel Romain, messe du Jeudi saint, rénovation des promesses sacerdotales.

JEUNESSE OUVRIERE CHRETIENNE (J.O.C.)

Des membres formés à l'usage de l'informatique

Les efforts et la détermination de 60 membres de la Jeunesse ouvrière chrétienne du Congo (J.O.C-CG) qui ont consacré leur temps et leur énergie pour apprendre l'informatique et l'infographie ont été récompensés. Ils ont reçu leurs certificats de fin de formation, lors d'une cérémonie qui s'est déroulée, le 7 mars 2024 à la Maison de la Société civile à Brazzaville.



Les participants à la formation et les responsables de la J.O.C

C'est par le canal du secrétariat international de la J.O.C., dont le siège se trouve à Bruxelles que cette formation qui a duré quatre mois a été organisée. Elle a permis aux bénéficiaires d'acquérir des connaissances qui leur permettront désormais de manipuler cet outil qui paraissait étrange pour certains.

«J'espère que ces certificats vont vous donner la force d'avancer et d'aller encore plus loin dans vos objectifs personnels. Toutefois, il vous faut continuer à travailler, car cela n'est pas une fin en soi», a souligné Tony Nèche Linet Boungou, président de la JOC-CG, qui avait à ses côtés le secrétaire général, Chafy Christ Mouanga. Ajoutant: «qu'avec la fin de cette formation, certains objectifs fixés par l'organisation depuis le début ont été atteints. L'autre projet prévu est celui de doter tous les bénéficiaires de la formation d'un outil informatique, à qui, il a demandé d'être plus actifs et de travailler dans les groupes de base établis».

Accompagnateur adulte, Claudier Kokolo a rappelé que ce jour coïncidait avec la relance de la J.O.C à Pointe-Noire. «Depuis Bruxelles, j'ai été contacté pour relancer la J.O.C du Congo-Brazzaville, deux décennies après qu'elle ait connu une période de déclin». Le groupe de base, a-t-il précisé, «joue un rôle plus important que le secrétariat national parce que les actions partent de la base où il est possible d'initier des projets pour le groupe de base, et le secrétariat national ne viendra que pour vous appuyer».

Giffred Ntoyo et Divine Poaty, bénéficiaires de la formation, ont salué l'initiative qui leur a permis d'apprendre un outil qui va leur servir au quotidien et ont souhaité l'organisation d'autres formations.

Créée par Joseph Cardin, la J.O.C a pour mission principale de lutter pour l'amélioration des conditions des jeunes travailleurs dans le monde. L'organisation est répartie dans les cinq continents.

Alain-Patrick MASSAMBA

ANNONCE

- LOCATION / VENTE TOUR D'ECLAIRAGE (Eclaire plus de 500 m)

- LOCATION / VENTE POMPE

- LOCATION / VENTE SCIE A MOTEUR MARQUE STHIL

Contactez: Francis
Téléphone: + 242 06 781 4755



MARCHE FINANCIER

Améliorer la collecte de l'épargne et sa réallocation

Le Cadre permanent de concertation (CPC) des Trésors publics de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) a tenu sa neuvième session, du 4 au 8 mars dernier, à Brazzaville, sous le thème «Techniques d'émission et amélioration du taux de participation des spécialistes en valeurs du trésor (SVT) sur le marché des valeurs du trésor de la CEMAC». Les pays de la CEMAC souhaitent devenir des pays émergents. L'objectif visé est de renforcer le rôle pivot du marché des valeurs du trésor de la CEMAC dans la mobilisation et l'allocation des ressources.



Les responsables et les cadres des Trésors publics des pays de la CEMAC

Les travaux ont été placés sous la conduite de Gatien Ondaye Obili, conseiller à la gestion et au suivi de la trésorerie au ministère de l'Economie et des finances, président en exercice du Cadre permanent de concertation des trésors publics de la CEMAC, pour son premier mandat à la tête de cette institution. Il avait à ses côtés Marcel Ondélé, secrétaire général adjoint de la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC), Serge Dino Daniel Gassakys, directeur national de la BEAC, Christian Rodrigue Otoly, gestionnaire de la cellule de règlement et de conservation des titres (CRCT), rapporteur du CPC TP CEMAC, et Serge Ouarasso Monvossé, directeur général du trésor et de la comptabilité publique de la République Centrafricaine.

La première session de 2024 a consisté à dresser un état des lieux des différentes techniques d'émission des titres publics de la CEMAC et de la participation des spécialistes en valeurs du trésor.

Au regard du monde en perpétuel changement, les cadres des trésors publics des pays de la CEMAC ont réfléchi aux réponses pertinentes face aux défis actuels et à venir. La question centrale pour les Etats et pour le CPC des Trésors publics est de savoir comment continuer à respecter les engagements financiers tout en dégageant suffisamment de marges de manœuvre pour financer l'investissement et la croissance économique.

Il a été relevé que le marché des valeurs du Trésor de la CEMAC poursuit son évolution, avec un encours qui s'établit à 6.408,5 milliards de FCFA à la fin du mois de janvier 2024, soit 9,2 % du PIB de la CEMAC. Celui-ci est composé à 80,6 % par les obligations du trésor assimilables (OTA) et à 19,4 % par les Bons du trésor assimilables (BTA).

Les parts détenues par les investisseurs institutionnels et les personnes physiques, qui ne représentaient que 1% du volume total en 2018, s'élèvent aujourd'hui, respectivement, à 16,1 %, soit 1.032,3 milliards de FCFA, et 2,8 %, soit 177,1 milliards de FCFA.

Serge Dino Daniel Gassakys a souligné: «La question du financement de nos économies, déjà cruciale, revêt de nos jours plus d'acuité encore, en raison des différentes crises qui sévissent à travers le monde, avec comme corollaire la faible mobilisation des financements extérieurs. A ce titre, le marché des valeurs du trésor de la CEMAC est devenu une alternative crédible pour le financement des besoins de nos Etats».

Pour sa part, Gatien Ondaye Obili a mis en exergue la perspective mettant en lumière la nécessité de l'amélioration de la gouvernance des finances publiques et des politiques d'investissement.

A noter que le Cadre permanent de concertation des Trésors publics de la CEMAC a été institué en novembre 2021, en vue de permettre aux administrations financières de la CEMAC d'échanger de manière régulière, pour harmoniser, partager les bonnes pratiques et renforcer la coordination des interventions des Etats sur le marché.

Philippe BANZ

DROIT DES FEMMES

Une table ronde pour faire avancer la cause des femmes

Prélude à la célébration de la Journée internationale des droits des femmes, la Délégation de l'Union européenne et l'équipe France (Agence française de développement, l'ambassade de France au Congo, l'IFC) ont organisé le 7 mars 2024 à l'IFC de Brazzaville une table ronde intitulée: «Investir dans les talents, Accélérer le rythme, réinventer le monde».

Dix panélistes, dont la plupart sont des femmes et un homme, ont partagé leurs parcours de vie, leurs expériences et leurs témoignages autour des personnalités engagées qui font avancer la cause des femmes. Il s'est agi de Mildred Moukenga, activiste pour les

droits de la femme; Dello Mita Naomie, biologiste moléculaire; Fernande Locko Makéla, enseignante d'éducation physique et sportif; Shadi Kaya menuisière; Line Lobaloba Ingoba, chercheuse à la FCRM, Nestelia Forest et Jessy B, toutes deux artistes musiciennes, ainsi que

POOL

Des écoles des maris et des mini-clubs d'éducation lancés pour promouvoir la masculinité positive

Un atelier de formation a été organisé du 12 au 14 mars 2024 à Kinkala (département du Pool) à l'endroit de 25 hommes sur «la masculinité positive» pour la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) et pour la promotion sexuelle et reproductive. Ces hommes diffuseront les connaissances acquises dans leurs communautés respectives. La cérémonie de clôture de cette formation s'est déroulée le 15 mars 2024 au Conseil départemental de Kinkala, sous la houlette de Mme Angèle Nsana Nzongo, directrice générale de la promotion de la femme; de Mme Nuptia Mbemba Talansi, directrice du programme national de lutte contre les violences faites aux femmes, et d'Issa Oumarouissa, chargé du suivi et évaluation, représentant le Programme alimentaire mondial (PAM), ainsi que les délégués de l'UNFPA.

La formation a été financée par le PAM et mise en œuvre par le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) et le ministère en charge de la Promotion de la femme. A l'issue de cette formation, des «écoles des maris» pour les adultes et des mini-clubs d'éducation à la vie familiale pour les jeunes ont été lancés dans cinq départements du Congo: le Pool, les Plateaux, la Likouala, Pointe-Noire et la Lékoumou. Au total, 125 hommes répartis par 25 de chaque département ont bénéficié de cette formation.

L'objectif principal de ces structures novatrices est d'engager les hommes à adopter une masculini-

té positive afin de lutter contre les VBG et de promouvoir les droits en santé sexuelle et reproductive. Les «écoles des maris» offriront une formation approfondie aux hommes.

Des mini-clubs d'éducation visent à sensibiliser les élèves sur des sujets essentiels tels que l'importance de la nutrition, la lutte contre les VBG et l'éducation à la sexualité responsable.

Mme Nuptia Mbemba Talansi a indiqué: «Nous ne sommes pas sans savoir que les femmes sont nos femmes, vos femmes, vos sœurs, vos mères et vos filles. D'un point de vue social, il est important que nous puissions faire bouger les lignes avec l'approche

Yann Mbougou, initiateur du programme «Je vis sans honte», le seul homme de la table ronde. Shadi Kaya, menuisier-designer, veut faire en sorte que 95% de femmes s'intéressent au métier de la menuiserie: «Dans toute une ville, cela me déçoit que je suis la seule à faire ce métier. J'ai aussi envie de partager ce que je pense connaître», a-t-elle dit. Dans ce même élan, Line Lobaloba Ingoba, stagiaire à la Fondation congolaise pour la recherche médicale (FCRM), a encouragé les jeunes filles à faire comme elle, ainsi que d'autres panélistes.

Lors de cette table ronde, ces panelistes ont indiqué que la femme, pour acquérir ses droits, ne doit pas seulement se limiter sur un quelconque métier. Elle doit dénoncer toutes formes de violence. Pour réussir dans leur vie, les femmes doivent lier les hommes à leur côté car elles ont besoin de leur soutien pour s'épanouir.

Mildred Moukenga a souligné que les femmes pensent que leur accomplissement personnel va dépendre de quelqu'un d'autre, il faut que quelqu'un puisse leur donner les moyens pour accomplir les choses. «Le plus important, c'est de tracer sa vie, de travailler. Elles doivent innover, voir comment faire pour affronter certaines choses. Je me suis engagée pour l'autonomisation économique des femmes parce que j'avais constaté qu'il y avait plus de pauvreté dans le milieu des femmes», a-t-elle dit.

Yann Mbougou pense que le premier obstacle de la femme, c'est la femme elle-même car elle a honte de parler de son intimité.

Dans son allocution, Giacomo Durazzo, ambassadeur de l'Union européenne, a salué l'engagement du professeur Francine Ntoui, présidente de la FCRM, présente à cet événement, pour toutes les actions qu'elle mène en faveur d'un meilleur accès des femmes et des filles aux carrières scientifiques: intensifier les efforts à tous les niveaux, mettre davantage le financement, améliorer l'accès à l'éducation, soutenir les organi-

sations des femmes qui sont en première ligne de ce combat, etc. L'ambassadeur de l'Union européenne a précisé qu'il faut aussi contribuer à stimuler les investissements dans les politiques et les programmes qui répondent aux besoins des femmes et des filles. C'est aussi le sens de la thématique retenue cette année par les Nations



Les organisateurs et les participants à la cérémonie de clôture

masculine, de sorte qu'ensemble nous réussissions à arrêter ce phénomène de violence faite aux femmes».

Mme Angèle Nsana Nzongo a rappelé que l'éducation, première école de la vie, se doit également d'être entretenue et renforcée. «Les adultes que nous sommes, parents et enseignants, nous saurons accompagner nos enfants, filles et garçons au sein des mini-clubs qui seront animés par les élèves eux-mêmes en milieu scolaire et familial», a-t-elle dit, tout en lançant officiellement les «écoles des maris» et des mini-clubs des jeunes.

Les participants, lors de la formation, ont formulé des recommandations: accorder un appui financier et matériel aux activités de l'école des maris; insérer dans les programmes scolaires les séances sur le planning familial et les violences basées sur le genre; vulgariser la loi Moubaraka; organiser des émissions spéciales sur les VGB à la radio communautaire de Kinkala. Au terme de la cérémonie, des kits de dignité ont été offerts à l'hôpital de base de Kinkala.

Aybienevie N'KOUKA-KOUKA

Unies pour marquer la journée des droits de la femme dans lesquels cette rencontre s'inscrit totalement: «Investir dans les talents, accélérer le rythme, réinventer le monde». Cette approche rejoint également les principales actions genres de l'Union européenne pour la période 2021 et 2027.

L'ambassadrice de France au

Congo, Mme Claire Bodonyi, a rappelé que le thème de la Journée internationale de la femme rassemble tout genre de sexe «car on ne peut pas parler des droits de la femme sans qu'il y ait un homme».

Rachelvie Faïda KOLELA (Stagiaire)

OFFICE NOTARIAL DE MAITRE J.B. BOUBOUTOU-BEMBA

01 Rue Kikouimba Mougali, Arrondissement 4
BP: 13 865 - Tél. 06.665.65.90 - 05.558.52.96 - 05.543.03.93
E-mail bouboutouetude @ Gmail.com, Brazzaville (République du Congo).

GOOD SERVICES

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE
Capital social: 1.000.000 de francs CFA Brazzaville, 21 Rue Haoussa Poto-poto

INSERTION LEGALE

Suivant Acte Authentique en date du six novembre deux mil vingt trois. reçu par Maitre Jean-Baptiste BOUBOUTOU BEMBA, titulaire d'un office notarial en la résidence de Brazzaville. enregistré à la recette des Impôts de la plaine, folio 202/8, numéro 7663, il a été constitué une Société Commerciale dont les caractéristiques suivantes:

Forme: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle régie par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique et les statuts.

Objet Social: La Société a pour objet, tant au Congo qu'à l'étranger: **IMPORT-EXPORT ALIMENTATION - HABILLEMENT - VENTE DES ARTICLES.**

Et plus généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

Dénomination Sociale: La Société prend la dénomination suivante: **GOOD SERVICES S.A.R.L.U.**

Siège Social: La Société est fixée à Brazzaville, 21 de la rue Haoussa. Poto-Poto.

Durée: La durée de la Société est de 99 années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Capital Social: Un Million (1.000.000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales souscrites totalement et libérées intégralement.

Administration: La Société est gérée et administrée par Monsieur **HAMADI-BABA**, Gérant de ladite société. demeurant à Brazzaville. 135 de la rue Ndolo Q.665 Talangai.

Dépôt Légal: Les actes constitutifs de la Société ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le cinq janvier deux mil vingt-quatre.

Immatriculation: La Société dénommée **GOOD SERVICES S.A.R.L.U.**, est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Immobilier sous le numéro **RCCM: CG-BZV-01-2024-B13-00005.**

POUR AVIS

Maitre J.B. BOUBOUTOU BEMBA, Notaire

AVIS D'APPEL D'OFFRES

N°002/ECG/DG/2024

**POUR LA SELECTION DES SOCIETES DE LIVRAISON FONTAINES
ET EAU MINERALE ET ENTRETIEN DU PARC AUTOMOBILE**

La Direction Générale de Ecobank Congo lance, un appel d'offres pour la sélection des sociétés de livraison fontaines et eau minérale et l'entretien du parc automobile.

Le dossier d'appel d'offres ou de candidature est à retirer à son siège social à la division EBS, au rez-de-chaussée de l'immeuble ECOBANK à Brazzaville et à Pointe-Noire à l'Agence Ecobank Atlantic Palace au secrétariat du Directeur Général Adjoint, entre 9 heures et 12 heures à partir du 22 mars 2024.

Les offres signées et cachetées devront être déposées au plus tard le 19 avril 2024 à 16 heures 00.

Fait à Brazzaville, le 18/03/2024

La Direction Générale

AVIS D'APPEL D'OFFRES

N°003/ECG/DG/2024

**POUR LA SELECTION DES SOCIETES D'ENTRETIEN ET NETTOYAGE
DES AGENCES ET ENTRETIEN DES PORTES FORTES – TRAPONS
DE SECOURS-GRILLES-SERRURES ET COFFRES FORTS
DES AGENCES ECOBANK**

La Direction Générale de Ecobank Congo lance, un appel d'offres pour la sélection des sociétés d'entretien et nettoyage des agences et entretien des portes fortes-trappons de secours-grilles-serrures et coffres forts des agences ECOBANK.

Le dossier d'appel d'offres ou de candidature est à retirer à son siège social à la division EBS, au rez-de-chaussée de l'immeuble ECOBANK à Brazzaville et à Pointe-Noire à l'Agence Ecobank Atlantic Palace au secrétariat du Directeur Général Adjoint, entre 9 heures et 12 heures à partir du 22 mars 2024.

Les offres signées et cachetées devront être déposées au plus tard le 19 avril 2024 à 16heures 00.

Fait à Brazzaville, le 18/03/2024

La Direction Générale

SANTÉ

Améliorer l'accès à des produits de santé sûrs

Initiative de l'Organisation de coordination pour la lutte contre les endémies en Afrique centrale (OCEAC), avec l'appui technique et financier de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), à travers la Commission de l'Union européenne, l'atelier technique de revue conjointe de dossiers de demande d'autorisation de mise sur le marché (AMM) des médicaments à usage humain dans les pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique (CEMAC) s'est tenu du 20 au 22 février 2024 à Kintélé (Département du Pool).

Il avait pour objectif de contribuer à l'amélioration de l'accès à des produits de santé sûrs et de qualité pour la population, par la mise en place d'un mécanisme d'achat groupé dans la zone CEMAC. Il a été aussi caractérisé par des prestations sur le concept, les exigences en matière d'achats groupés, des sessions en plénière sur le partage d'expérience de mécanismes déjà existants. Mais également, par des sessions de groupes pour mener une réflexion approfondie sur la mise en place d'un mécanisme d'achats groupés et son opérationnalisation en zone CEMAC, avec la révision et la validation des documents clés et proposer des recommandations.

«L'inégalité d'accès aux services de santé de qualité, à un coût abordable pour toutes les couches de la société, reste un défi majeur pour les Gouvernements des pays membres de la CEMAC. Plus de 55% de la population de la CEMAC, vivent en dessous du seuil de pauvreté, entravant considérablement la capacité d'une grande partie d'entre elle à assurer l'accès aux services de santé», a souligné le Dr Parfait Awono, représentant Mme le secrétaire exécutif de l'OCEAC.

Le Dr Lucien Manga, représentant résident de l'OMS au Congo a salué la tenue de cet atelier. Tout en réaffirmant l'engagement de son institution de continuer à soutenir les actions menées dans ce sens.

Le directeur de cabinet du mi-



Photo des officiels et des participants pour faire date

nistre de la Santé et de la Population, Ignace Tendélé, a indiqué: "D'importants progrès réalisés ont abouti, au mois de juin 2013 à Libreville au Gabon, à l'adoption par les Chefs d'Etat de la communauté, de "l'Acte additionnel au Traité de la CEMAC, portant politique pharmaceutique commune, qui a pour but principal de mettre à la disposition des Etats membres, une plateforme commune relative à la gestion du médicament, en vue de permettre à l'ensemble des populations de disposer des

produits pharmaceutiques sûrs, efficaces, de bonne qualité et à moindre coût". Cette volonté des Chefs d'Etat, a-t-il poursuivi, "devrait se concrétiser par des actions visant l'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des médicaments à nos populations. La mise en place d'un mécanisme d'achats groupés constitue pour moi une action majeure devant contribuer à l'atteinte de cet objectif".

A.-P.M

FORÊTS

Prendre en compte l'observation indépendante de la gestion forestière

Le Groupe d'experts de la synergie des organisations de la société civile et leurs plateformes (GESOP), l'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH), en partenariat avec la Rencontre pour la paix et les droits de l'homme (RPDH), a organisé le 7 mars 2024 à Brazzaville un atelier d'échanges avec le Cercle d'appui à la gestion durable des forêts (CAGDC). Ils ont réfléchi sur les rapports de la période 2021- 2023.

de terrain pour faire le suivi de la mise en application de la loi forestière. L'une des recommandations déplore la non-prise en compte des obligations contenues dans le cahier des charges des

particulier à l'administration forestière.

Philippe BANZ

L'atelier a eu pour but de vulgariser les principales recommandations de ces rapports pour une meilleure gouvernance forestière. Les travaux ont été co-présidés par Christian Mounzéo, coordonnateur national du RPDH, et Mme Nina Cynthia Kiyindou Yombo, directrice exécutive par intérim de l'OCDH, en présence de Alfred Nkodia, coordonnateur du CAGDC.



Les organisateurs et les participants à la clôture de l'atelier

assez souvent que les recommandations ne sont pas suivies d'effet. Au dernier comité conjoint de mise en œuvre de l'APV, nous avons fait le point sur les 80 recommandations formulées entre 2021 et 2023: trente seulement ont été prises en compte... Pour sa part, Mme Kiyindou Yombo a rappelé que l'observation indépendante des forêts est un mécanisme mis en place pour favoriser la bonne gouvernance forestière. C'est un mécanisme qui vient renforcer les mesures de contrôle qui sont instituées par la loi. Avant, le contrôle était l'apanage de la seule administration. Mais la société civile a aussi la capacité de réaliser des missions

entreprises forestières, en l'occurrence les obligations envers les communautés locales et les populations autochtones. «C'est un aspect très important soulevé par la plupart des rapports». Pour Christian Mounzéo, il faut s'assurer que le CAGDC qui produit ses rapports soit capable de les vulgariser au-delà de son mandat. Après, c'est le partenariat qui se met en place entre le CAGDC et nos organisations au sein du GESOP. La finalité, c'est de pouvoir compléter le CAGDC en utilisant l'ensemble des recommandations que soulève l'observation indépendante avec l'idée d'en faire du plaidoyer auprès des parties prenantes, en

CONSEIL DE LA FEMME

Trois femmes du conseil départemental et municipal de Brazzaville au Conseil consultatif

Il s'est tenu lundi 4 mars 2024 à la mairie centrale une assemblée générale de désignation des femmes conseillères aux fins de pourvoir les trois sièges vacants au Conseil consultatif de la femme.



Les trois conseillères élues

Au moment où les conseillers départementaux et municipaux de Brazzaville poursuivaient les travaux de leur 4^e session ordinaire budgétaire, ouverte le 27 février dernier, le Conseil consultatif de la femme a trouvé une opportunité pour organiser une assemblée générale électorale et renforcer ce conseil.

Comme l'a fait savoir Jean Marie Bamokena, directeur de cabinet de la secrétaire exécutive du Conseil consultatif de la femme: «Il y a eu dans la constitution de 2016, l'institutionnalisation d'un certain nombre de conseils parmi lesquels, le Conseil consultatif de la femme qui comprend deux organes: le secrétariat exécutif permanent et l'assemblée générale, la secrétaire est nommée par décret présidentiel tandis que les secrétaires qui l'assistent par arrêté de la ministre de la Promotion de la femme. Les membres de l'assemblée générale quant à eux sont désignés par leurs pairs, j'entends les membres des organisations de la société civile ou des institutions publiques autorisées à se faire représenter. Nous avons ici le cas du Conseil départemental et municipal de Brazzaville, il y'en a d'autres à l'instar de Pointe-Noire, Madingou, Dolisie, disons que ces conseils avaient des représentantes au niveau du Conseil consultatif de la femme; mais à la suite des élections de 2022, elles ont perdu leurs sièges parce que n'ayant pas été réélues au niveau de leurs conseils respectifs qu'elles devaient représenter. Et c'est à ce titre qu'on a organisé cette assemblée pour combler ce vide».

Signalons que vingt femmes conseillères étaient attendues à cette assemblée, dix étaient présentes physiquement, tandis que trois ont fait parvenir leur procuration; sept par contre étaient absentes. Trois sièges étaient à pourvoir et c'était un vote qui s'est déroulé en trois tours à l'issue desquels trois conseillères ont été successivement élues: Mesdames Jeanne Sam née Kandapoko Yombo, Corine Andzemo et Estelle Bikoumou. Pour la conseillère Bikoumou " ce sont des sentiments de responsabilité. Il y a certainement un mode de fonctionnement qui existe au Conseil consultatif de la femme, «on verra comment notre apport pourra contribuer au mieux-être de cette institution».

Victor Guembela et Christévie Oba (Stagiaire)

COUR D'APPEL DE BRAZZAVILLE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité* Travail* Progrès

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BRAZZAVILLE

CABINET DE MONSIEUR LE GREFFIER EN CHEF

INSERTION LEGALE

De la dissolution anticipée de la société **EAGLE TAX LEGAL & CONFORMITY**, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 2.500.000 francs CFA dont le siège social est sis, 03 Quater rue Bomitaba, croisement Avenue Maya-Maya, immeuble Green House, 1^{er} étage, Brazzaville, immatriculée au RCCM sous le n°CG-BZ-01-2021-B13-00234, le 23/04/2021;

Aux termes du procès-verbal de prise de décision de l'Associé unique de ladite société du **05 mars 2024**, l'associé unique a décidé et opté pour la dissolution anticipée.

En conséquence, vu les dispositions des articles **200, 206, 207 et 737** de l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, le Tribunal de Commerce de Brazzaville a procédé à l'immatriculation au RCCM de ladite société en date du **23 avril 2021**, sous le n°M2/24-08872 aux fins de la dissolution anticipée de ladite société.

Pour insertion légale,

Greffier en Chef, chef de greffe P.I.
Maître Guy Richard Alfred NGATSE

**Pour ne pas manquer
une édition de La Semaine
Africaine, mieux vaut s'abonner**

Les fondamentaux d'une troisième guerre mondiale ou la guerre de tous contre tous

Décidément, les analystes et les spécialistes de l'histoire universelle se retrouvent dans une sorte d'impuissance pour décrypter d'une manière adéquate l'actualité politique, économique et sociale du monde au début du XXI^{ème} siècle.

Autant l'explication des causes apparentes de la 1^{ère} Guerre Mondiale (1914-1918) à travers l'acte agressif de l'étudiant serbe qui avait poignardé l'Archiduc d'Autriche paraît, avec le recul, tout à fait superfétatoire, autant dans les prémices de la II^{ème} Guerre Mondiale (1939-1945), les annexions successives de l'Autriche, de la Tchécoslovaquie et de la Pologne par Adolf HITLER avaient du mal à être justifiées par la présence des populations allemandes dans la Région des Sudètes, force est de constater que les doctes, les séides et les thuriféraires de l'interprétation de la réalité politique et économique mondiale n'arrivent plus à berner l'opinion internationale et peinent à faire accepter leur doxa aux citoyens du monde de plus en plus lucides.

En effet, nous vivons à une époque où les situations de conflits armés, de la bande de GAZA à l'Est de la République Démocratique du Congo, en passant par de nombreux pays aux économies politiquement et militairement hypothéquées du Sud Global, suscitent mille et une questions. C'est une époque où même le concept d'«être humain» se vide de tout contenu et de tout sens, où le journalisme de reportage

devient très périlleux, où les bombardements ininterrompus pendant des mois par missiles sol-sol, sol-air, par drones ou roquettes ressemblent à un jeu macabre avec des conséquences insupportables par des millions de personnes.

Il y a tout à craindre que les lacunes de l'ONU à l'époque du Secrétaire Général Dag HAMMARSKJOLD dans les années 1960, bégaient sous le mandat du pauvre Monsieur Antonio GUTTERES.

Le Général de Gaulle disait de l'OTAN que c'était un " machin. " Il y a de quoi dire que l'ONU est un gadget aux mains des Etats-Unis d'Amérique qui s'érigent en Gendarme du Monde. En 1961, Dag HAMMARSKJOLD n'avait pas condamné le vaste complot fomenté par les Etats-Unis, la Belgique et la France (un trio de pays de triste mémoire) qui avait commandité l'assassinat de ce brave et légendaire leader politique africain, Emery Patrice LUMUMBA.

Aujourd'hui, l'esprit bienpensant d'Antonio GUTTERES, dont le mandat à la tête de l'ONU sera le plus marqué par les horreurs dans le monde, n'arrive pas à stopper la frénésie des bombardements massifs et ininterrompus dans la bande de GAZA.



Me Dieudonné Mbama

Antonio GUTTERES ne peut pas non plus, à lui tout seul, faire arrêter les massacres, pogroms de toute sorte dans la Région de l'Itouri à l'Est de la République Démocratique du Congo, ni empêcher les frappes sur les HOUTIS au YEMEN.

Quand les Etats-Unis, ou Israël bombardent là où ils veulent et quand ils veulent, ils s'autocongratulent, se donnent eux-mêmes un certificat de bonne conduite et croient que leurs lubies sont félicitées et approuvées par la Communauté Internationale. C'est comme si c'était autorisé par le Droit International.

Cependant, quand le Président de la Corée du Nord KIM JONG UN annonce la fabrication de missiles et des bombes pour la défense de son pays, les Etats-Unis d'Amérique et les Etats satellites acquis à leur cause crient au scandale.

Selon eux, les pays comme la

Corée du Nord, l'Iran, le Liban sont dénués de sagesse et du sens des responsabilités politiques.

Curieusement, sans l'autorisation de l'ONU, les Etats-Unis peuvent bombarder n'importe quel pays pour des motifs de leur choix.

Dernièrement, lorsque de nombreux pays ont voté une résolution en vue du cessez-le feu dans la bande de GAZA, les Etats-Unis se sont arrogés le droit de s'opposer à la paix, ainsi que celui de faire l'apologie de la poursuite des bombardements.

Une question fondamentale se pose : Peut-on encore parler de l'utilité d'une Organisation des Nations Unies ou de l'importance de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 Novembre 1948, de la nécessité des Statuts de la Cour Internationale de Justice, voire de la Cour Pénale Internationale ?

Le non-respect des instruments juridiques dont la Communauté Internationale s'était dotée depuis des décennies, conduira sûrement à la disparition de l'ONU en tant que Centre de Régulation des Rapports entre différents pays du monde, et à l'émergence d'organisations politiques et économiques régionales qui s'affranchiront au fil du temps d'un regroupement des nations qui n'apporte rien de bon pour tous les pays et Etats déçus par l'ONU et ses multiples agences qui deviennent de plus en plus caduques.

Nous constatons à propos, d'ores et déjà, l'apparition d'un premier regroupement d'Etats qui prônent la coopération des pays du Sud Global : les BRICS.

En réalité, nonobstant les rapports accablants de l'ONU sur la manipulation du M23 par le Rwanda, allié des occidentaux (Etats-Unis et Europe) qui tirent d'énormes profits de la Guerre dans cette région, l'ONU n'arrive à aucun résultat efficace et satisfaisant.

Parce que, les vrais enjeux sont, on ne peut plus clairement le dire : le coltan, le cobalt, le diamant, l'or, le pétrole, l'uranium etc...

Les prébendes et les barbouzes, la pérennisation des conflits armés au Proche et au Moyen Orient, en Afrique et en Asie ont encore de beaux jours devant eux. Pourvu que les Grandes Puissances y tirent leur profit. La paix devient l'otage des affects et des desiderata des Grandes Puissances qui en font à leur tête, avec en tête les Etats-Unis d'Amérique.

Jean Paul SARTRE écrivait dans son livre autobiographique intitulé " Les Mots " : «L'ordre du monde cachait des désordres intolérables».

Eh oui, cette assertion reste d'une pertinence implacable. On y est encore aujourd'hui.

Car, qu'est-ce qui distingue aujourd'hui les concepts de l'Ordre et du Désordre international ? A propos de la guerre dans la bande de GAZA, le bling-bling diplomatique de Monsieur Anthony BLINKEN n'a été que de la poudre jetée aux yeux du monde.

Ces multiples voyages sont en réalité un exercice de ruse pour, à chaque fois, aller s'assurer du statu quo militaire et des équilibres politiques en place au Proche Orient.

Selon les Etats-Unis, il est hors

de question d'arrêter les bombardements, mises à part quelques déclarations d'un moralisme guindé.

Ce qui est encore choquant, c'est que l'on ose parler de l'action humanitaire et des droits de l'homme...

Pour paraphraser l'écrivain français Roland BARTHES qui avait écrit " Le Degré Zéro de l'écriture ", lorsqu'on regarde ce qui se passe à travers les frappes et bombardements dans la bande de GAZA, il sied de dire que c'est «le degré zéro des droits de l'homme.»

Peut-on inopportunistement et par pure duplicité inférer que des frappes opérées sur les populations civiles en Ukraine, en Russie, dans la région de l'Itouri en RDC, en Somalie, au Liban, en Syrie et dans bien d'autres endroits du monde, sont des actions bénéfiques à l'ordre international mondial?

La réponse c'est non, loin de là. Un autre écrivain, Rabelais (XVI^{ème} siècle français) avait écrit : «Science sans conscience n'est que ruine de l'âme.»

On pourrait dire aussi : «Puissance économique et militaire sans conscience n'est que ruine des âmes.»

Pour finir, c'est le temps de la désillusion collective ou le début de la III^{ème} Guerre Mondiale...

Il ne reste plus qu'à dire, comme Honoré de BALZAC, " illusions perdues ".

Le 24 Janvier 2024

Me Dieudonné MBAMA
Avocat au Barreau
de Pointe-Noire

| MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE LA SANGHA BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE OUESSO | | | | |
|--|--------------------|---|--|---|
| Suivant réquisitions reçues par le Bureau de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants : | | | | |
| N° | N° de réquisitions | REFERENCES CADASTRALES | LIEU | REQUERANTS |
| 01 | 2699 du 05/11/2021 | Section A ; bloc / ; Plles 2-3 ; Sup.: 24.978,83m ² | Quartier Mbalouma (Zone PEKE – Route Nationale n° 2), Sous-Préfecture de Mokeko | Mr EBOMAPOKO SANTIESTEBAN Jérôme |
| 02 | 2928 du 24/10/2023 | Section / ; bloc / ; Pile / ; Sup.: 400,00m ² | Village Maboko (Route Maboko), Sous-Préfecture de Mokeko | Mr ALANGAMOYE BAKARY Benoit |
| 03 | 2931 du 31/10/2023 | Section I ; bloc 3 ; Plles 3 et 8 ; Sup.: 920,00m ² | Quartier Mindongo (Route Maboko), Arrondissement n° 1 Nzalangoye | Mme ABIBI ABOME Grâce Aurélie Bénédicte |
| 04 | 2935 du 07/12/2023 | Section B ; bloc 6 ; Pile 9 ; Sup.: 590,79m ² | Quartier sans fil (Rue MOMBOTI), Arrondissement n° 2 Mbindjo | Mr EKABA Alexis |
| 05 | 2952 du 09/01/2024 | Section A ; bloc 81 ; Plles 1 et 2 ; Sup.: 668,66m ² | Quartier Château d'eau (Croisement Avenue MENGOMBI et IPOLO), Arrondissement n° 1 Nzalangoye | Mr SOUSSA Etienne |
| 06 | 2953 du 10/01/2024 | Section H ; bloc 90 ; Pile 3bis ; Sup.: 292,00m ² | Quartier Mindongo (Ancienne piste ANAC 4è T.), Arrondissement n° 1 Nzalangoye | Mr IBATTA Triscia Jaurès |
| 07 | 2954 du 17/01/2024 | Section H ; bloc 170 ; Pile 5bis ; Sup.: 379,60m ² | Quartier Faisceaux (Avenue de la corniche), Arrondissement n° 1 Nzalangoye | Mr DIOP Sileye |
| 08 | 2956 du 19/01/2024 | Section I ; bloc / ; Pile 5 ; Sup.: 340,00m ² | Quartier Mindongo (Route Maboko), Arrondissement n° 1 Nzalangoye | Mr NGOUALA Phonel Hermelon Carven |
| 09 | 2957 du 02/02/2024 | Section F ; bloc 17 ; Pile 8 ; Sup.: 413,09m ² | Quartier Mometa (Ancienne piste ANAC 4è T.), Arrondissement n° 1 Nzalangoye | Mr MBENDE Médard |
| 10 | 2958 du 02/02/2024 | Section B ; bloc 51 ; Pile 19 ; Sup.: 498,36m ² | Quartier Birhan-kiem (Avenue Mopoundzoukou), Arrondissement n° 2 Mbindjo | Mr MBENDE Médard |
| 11 | 2959 du 02/02/2024 | Section A ; bloc 238 ; Pile 5 ; Sup.: 224,79m ² | Quartier Château d'eau (Ancienne piste ANAC 2è T.), Arrondissement n° 1 Nzalangoye | Mr MBENDE Médard |
| 12 | 2960 du 07/02/2024 | Section A ; bloc 164 ; Pile 9bis ; Sup.: 181,35m ² | Quartier Faisceaux (Avenue Ancienne piste), Arrondissement n° 1 Nzalangoye | (C.I.P.E.V.C) |
| 13 | 2962 du 20/02/2024 | Section H ; bloc 231 ; Pile 12 ; Sup.: 439,48m ² | Quartier Château d'eau (Ancienne piste ANAC 3è T.), Arrondissement n° 1 Nzalangoye | Mr ISSONGO Marie |
| 14 | 2965 du 04/03/2024 | Section D ; bloc / ; Pile 6 ; Sup.: 330,75m ² | Quartier Mevellec, Commune de Pokola | Mr TSATCHOUANG BOWOU Jules |
| 15 | 2966 du 04/03/2024 | Section F ; bloc / ; Pile 1 ; Sup.: 724,39m ² | Quartier Bondzoukou (Route de Ouesso), Commune de Pokola | Mr TSATCHOUANG BOWOU Jules |
| 16 | 2967 du 04/03/2024 | Section D ; bloc / ; Pile 1 ; Sup.: 385,75m ² | Quartier Mevellec, Commune de Pokola | Mr TSATCHOUANG BOWOU Jules |
| 17 | 2968 du 04/03/2024 | Section C ; bloc / ; Pile 1 ; Sup.: 911,96m ² | Quartier PETE (Zone de la Mosquée), Commune de Pokola | Mr TSATCHOUANG BOWOU Jules |
| 18 | 2969 du 04/03/2024 | Section F ; bloc / ; Plles 9 et 10 ; Sup.: 800,00m ² | Quartier Bondzoukou (Zone Ecole Pokola 3), Commune de Pokola | Mr TSATCHOUANG BOWOU Jules |
| 19 | 2670 du 04/03/2024 | Section G ; bloc / ; Plles 3 et 4 ; Sup.: 800,00m ² | Quartier Bondzoukou (Corniche des Préfets), Commune de Pokola | Mr TSATCHOUANG BOWOU Jules |
| 20 | 2673 du 04/03/2024 | Section D ; bloc / ; Pile 9 ; Sup.: 399,24m ² | Quartier Mevellec (Zone de la Mucodec), Commune de Pokola | Mr NZARAMBA Apollinaire |
| 21 | 2974 du 05/03/2024 | Section A ; bloc / ; Pile 1 ; Sup.: 29.627,59m ² | Village Mbalouma, Sous-Préfecture de Mokeko | Mr EMBAMOU Michel |
| 22 | 2936 du 18/12/2023 | Section J ; bloc / ; Pile 7 ; Sup.: 200,00m ² | Quartier Mindongo (Route Maboko), Arrondissement n° 1 Nzalangoye | Mr OKOMBI OTIA Cleyton |
| 23 | 2964 du 28/02/2024 | Section B ; bloc 23 ; Pile 9 ; Sup.: 472,74m ² | Quartier Birhan-kiem (Zone la Présidence), Arrondissement n° 2 Mbindjo | Mr PLACKTOR Komi |
| 24 | 2949 du 30/12/2023 | Section A ; bloc 241, Pile 4bis ; Sup.: 135,00m ² | Quartier Château d'eau (Avenue Meking), Arrondissement n° 1 Nzalangoye, Ville de Ouesso | Mr YAYA DARI NOUR |

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière)

Le Chef de Bureau
Raymond
ITOUA BOSSOBITA

Fait à Ouesso, le 05 mars 2024

SOIREE SPECIALE LAUREATS DU PRIX DECOUVERTES RFI

Le talent de Zao, Wayé, Jessy B et Bluetooth encensé

Une atmosphère agréable et festive a régné, le 15 mars dans la salle Savorgnan de Brazza, à l'Institut français du Congo (IFC) de Brazzaville. A l'occasion d'une soirée spéciale avec les lauréats du Prix Découvertes RFI de ces trois dernières décennies. Avec Zao (Prix Découvertes RFI 1982); Wayé (Prix Découvertes RFI 2020); Jessy B (Prix Découvertes RFI 2023) et Bluetooth (Prix RFI talents du rire 2023).

Le spectacle s'est déroulé en présence de Mme l'ambassadeure de France Claire Bodonyi, de celui de la Belgique Jean-Paul Charlier, ainsi que le chef de la délégation de l'Union européenne au Congo Giacomo Durazzo, devant un public qui n'a pas voulu rater cet événement organisé dans le cadre de la semaine de la langue française et de la francophonie, par l'Institut français du Congo et ses partenaires.

La très comique Bluetooth a été la première artiste à monter sur scène. Assurant à la fois la modération de la cérémonie, elle a par ces différents numéros humoristiques réussi à faire rire le public. A son tour, la rappeuse Jessy B, avec sa douce voix et sa touche de sensualité, a démarré par une interprétation de la célèbre chanson du mythique artiste Jacques Loubelo intitulé "Congo ekolo monene", avant d'enchaîner avec "Jolie bébé", "Percée" et autres.

Le tonitruant rappeur Wayé n'a pas également manqué d'accrocher avec ses mélodies entraînantes aux pas de

danse captivants avec des titres comme: "Demain sera meilleur"; "Mbok'oyo", que le public reprenait en chœur avec lui de temps en temps. Et la cerise sur le gâteau a été la montée fracassante sur scène de la légende de la musique congolaise Zao. En véritable bête de scène et avec des titres mémorables tels que: "Wele", "Ancien combattant"... Canne à la main et des pas saccadés, il a tenu le public enthousiaste en haleine et qui, par moment, s'est levé pour entonner ses œuvres avec lui. Il a refusé de s'asseoir sur une chaise qui lui a été tendue, parce que déterminé à aller au bout de sa prestation. Dans son style habituel, il a redonné le sourire et la joie à tout ceux qui ont fait le déplacement de l'IFC

A cet effet, il a rappelé qu'il est lauréat du Prix Découvertes RFI 1982, et a répondu présent à cette soirée pour encourager ses jeunes frères qui sont pleins de talent et qu'il faut encadrer pour aller de l'avant. Wayé, l'une des étoiles montantes de la musique congolaise, a salué la présence de



La légende Zao

la légende Zao qui est l'une de ces idoles et qui l'a beaucoup inspiré dans sa carrière. Il a, cependant, exhorté les



La rappeuse Jessy B

autorités présentes dans la salle à accompagner, à soutenir les jeunes artistes qu'ils sont et qui sont capables de faire beaucoup de choses. Le public, qui a savouré le talent des artistes et le menu alléchant proposé, a souhaité que ce genre d'événement



Le tonitruant rappeur Wayé

puisse se multiplier, afin de communiquer davantage avec leurs artistes qui ont fait honneur au Congo et à



L'incorrigible Bluetooth

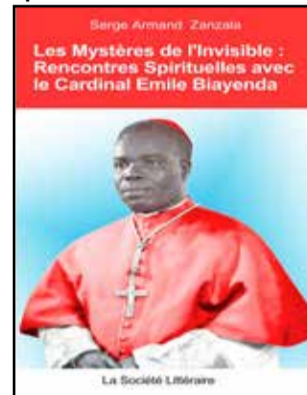
l'extérieur, en remportant le Prix Découvertes RFI.

Alain-Patrick MASSAMBA & Rachelvie Faïda KOLELA (stagiaire)

VIENT DE PARAÎTRE: "LES MYSTÈRES DE L'INVISIBLE: RENCONTRES SPIRITUELLES AVEC LE CARDINAL EMILE BIAYENDA" DE SERGE ARMAND ZANZALA

Révélation Intime: Témoignage d'une Vie et d'un Héritage

Dans les pages qui suivent, plongez dans un voyage fascinant à travers les mystères de l'invisible, guidés par les rencontres spirituelles avec le Cardinal Emile Biayenda.



La couverture du livre



Serge Armand Zanzala

"Les Mystères de l'Invisible: Rencontres Spirituelles avec le Cardinal Emile Biayenda" ouvre les portes sur une perspective unique et profonde de la vie et de l'héritage de ce vénéré homme de foi.

À travers des récits captivants, découvrez l'intimité de son âme et les profondeurs de sa relation avec le divin. Figure emblématique du Martyr de la foi et de la paix, le Cardinal Emile Biayenda ne se contente pas d'être un exemple à suivre, mais une source inépuisable d'inspiration.

Ses actes de dévouement et d'amour désintéressé envers Dieu et ses semblables illuminent le chemin spirituel de tous ceux qui ont le privilège de découvrir son histoire.

Son exemple vibrant de courage, de foi et de détermination résonne à travers les âges, offrant une lumière d'espoir dans les ténèbres de l'incertitude.

"Les Mystères de l'Invisible: Rencontres Spirituelles avec le Cardinal Emile Biayenda" devient un compagnon précieux pour tous ceux qui cherchent à approfondir leur connexion avec le divin et à comprendre les mystères de l'âme humaine.

Puissent ces révélations intimes éclairer et guider dans votre propre voyage spirituel, rappelant que la foi et l'amour sont des forces véritablement transcendantes. Ne manquez pas cette occasion de plonger dans ce témoignage puissant et inspirant d'une vie marquée par la lumière de la foi.

"Les Mystères de l'Invisible: Rencontres Spirituelles avec le Cardinal Emile Biayenda" est disponible dès maintenant dans toutes les boutiques en ligne d'Amazon, pour vous emmener dans un voyage spirituel inoubliable.

Serge Armand Zanzala,

auteur du livre et Directeur de Publication de La Société Littéraire

SALON INTERNATIONAL DE L'INDUSTRIE DU LIVRE DE YAOUNDE

L'écrivain Prince Arnie Matoko du Congo couronné

La deuxième édition du Salon international de l'industrie du livre de Yaoundé (SIILY) s'est déroulée du 14 au 17 mars 2024 au Musée national du Cameroun, à Yaoundé, sur le thème: "Le livre un héritage durable". Il a réuni plusieurs acteurs, écrivains, opérateurs culturels, artistes, imprimeurs, éditeurs, slameurs de tous bords et venus de quatre coins du monde, pour ne pas dire de plusieurs pays, tels que les Etats-Unis, le Mexique, le Congo-Brazzaville, le Sénégal, le Gabon, le Tchad, le Bénin, la Côte d'Ivoire, l'Italie ainsi que bien d'autres pays.

Pendant quatre jours d'affilée, tous les amoureux du livre ont passionnément échangé dans une atmosphère conviviale et chaleureuse autour du livre, de la culture, des valeurs et des langues africaines, sur la problématique de l'édition en Afrique, etc. C'était en un mot, une véritable rencontre du donner et du recevoir dans le domaine littéraire, culturel et artistique. Il faut relever que ce salon se donne aussi pour mission de récompenser chaque année certains auteurs, écrivains ou opérateurs culturels qui se sont distingués, qui ont marqué ou continuent à marquer



L'écrivain Prince Arnie Matoko (à g.) brandissant son trophée



Le trophée obtenu

la vie littéraire, culturelle et artistique en Afrique et dans le monde. Au rang de ces différentes récompenses, le Grand Prix SIILY occupe la première place. C'est dans ce contexte que l'écrivain Prince

Arnie Matoko du Congo a été retenu pour obtenir le Grand Prix SIILY 2024. Une fois de plus, le Congo-Brazzaville a été à l'honneur à l'étranger.

"Ce Prix prestigieux représente pour moi, une autre récompense pour mon travail d'écrivain, une deuxième reconnaissance internationale. Et j'en suis profondément ravi. Je le dédis à tous les hommes et femmes d'Afrique et du monde assoiffés de la culture et de la lecture! Vive le Congo-Brazzaville", s'est exclamé Prince Arnie Matoko.

Alain-Patrick MASSAMBA

(Sur les notes de Prince Arnie MATOKO)

OFFICE NOTARIAL NIATI – TSATY

Tel : (+242) 05 549 29 00 /06 444 52 48

E-mail: etudenati@yahoo.fr

Etude sise, Centre-ville, Boulevard du Général Charles de Gaulle - en face du supermarché FRANPRIX.

BP: 1707 - Pointe - Noire / REPUBLIQUE DU CONGO

HORIZON FOR SERVICES CONGO
En sigle «H4S CONGO»

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de: 8.000.000 de Francs CFA

Siège social : Face Camp Militaire du 31 juillet, Pointe-Noire.

RCCM: CG-PNR-01-2015-B12-00248

REPUBLIQUE DU CONGO

CESSION DE PARTS SOCIALES – TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Suivant Acte reçu en la forme authentique par Maître **Serge Chancel NIATI – TSATY**, Notaire en la résidence de Pointe – Noire, en date du **18 octobre 2023**, enregistré au domaine des timbres de Pointe-Noire Centre le **08 décembre 2023** sous le Folio **234/46 N°8978**, il a été procédé à la mise à jour des statuts de la société **HORIZON FOR SERVICES CONGO, en sigle «H4S CONGO» SARL**.

La société a désormais pour caractéristiques suivantes:

Forme Juridique: Société à Responsabilité Limitée.

Dénomination: HORIZON FOR SERVICES CONGO.

Sigle: H4S CONGO.

Capital social: 8.000.000 de Francs CFA.

Siège social: Face Camp Militaire du 31 juillet, Pointe-Noire.

Objet social:

- Géolocalisation par GPS;
- Marketing via SMS;
- Déploiement d'outils d'aides à la décision (BI/Saas);
- Location des serveurs privés virtuels;
- Développement de logiciels informatiques (mobile et bureau);
- L'assistance orientée client pour particuliers et entreprises sur tous les problèmes rencontrés dans leurs tâches quotidiennes.

Immatriculation: la société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le numéro **CG-PNR-01-2015-B12-00248**.

Gérant: Monsieur **NTA'A NWAME-KANG Jean Luc**.

Pour annonce

Maître S. Chancel NIATI – TSATY
Notaire

HOMMES ET MEDIAS

Le retraité à la passion intacte: "Djo" Pambou !

De l'armée au journalisme. Ainsi pourrait-on résumer l'itinéraire de Joseph Pambou, "Jo" Pambou pour les auditeurs de l'actuelle Radio-Congo. Installé depuis plus de deux décennies à Pointe-Noire, l'homme en semi-retraite que nous avons eu la chance de rencontrer lors d'un séjour à Sibiti, parle d'une voix posée. La passion est toujours là, intacte. Le public sportif n'oublie pas "Djo" Pambou comme reporter des matches de football. C'est peut-être le plus fameux des journalistes sportifs congolais en langue kituba. Il en avait d'autant plus de mérite qu'il n'avait fait aucun stage dans une école de journalisme. Sauf un test de diction, pour voir si sa voix «passait bien». «*Tout est parti de mon incorporation dans la section langue de "Combattant rouge", une émission de l'armée dans laquelle j'intervenais pour la rubrique Sport. C'est comme ça que je me suis fait remarquer par Joseph Gabio et Germain Bisset, qui m'ont aiguillé vers le service Sport de la radio nationale, pour remplacer au pied levé le principal reporter sportif en kituba, Martin Oualembo, qui avait des démêlés politiques et pris le chemin de l'exil. Nous sommes en 1977-1978*», explique-t-il. Premier test : un derby, Diables-Noirs-Etoile du Congo. Pour un débutant, ce n'est pas aisé. Pourtant, il sera concluant pour "Djo" Pambou. Ce dimanche-là, il a fait vibrer les auditeurs par la magie du verbe. «*Je suivais déjà l'actualité du football et avais pour modèle Jean-Bruno Thiam.*



"Jo" Pambou

J'avais trouvé la gamme juste et les expressions qu'il fallait pour emballer le difficile auditoire des matches de football», raconte-t-il. Avec sa façon de décrire les péripéties d'un match, le public n'écoutait plus ou ne suivait plus un match, il le vivait et y participait. "Djo" Pambou connaissait presque tous les joueurs, et il en a distribué des petits noms à certains. Wamba "La José" lui doit une partie de sa célébrité. Il l'appelait désormais par "Ecriture" pour ses méandres ballon au pied: «*Je décrivais chaque dribble réussi de Wamba par une lettre de l'alphabet, tant il me réjouissait*». A Lakou "Abossolo", il donnera le sobriquet de «*La Boussole*». François Makita, Didier Bonazébi et Kékouomi deviendront respec-

tivement "Football", "Saviem" et "Mig", etc. Sa popularité, "Djo" Pambou la doit aussi à sa prédiction des actions phares qui se terminaient par un but. Alors, spontanément, il s'enflammait : «*Mu zonzaka ya munu é é é é é é !*» (Je l'avais annoncé, en kituba). Les auditeurs appréciaient bien ces moments-là. Jo Pambou n'avait que le souci de transmettre aux auditeurs ce qui leur était destiné, le plus clairement et le plus objectivement. L'on ne sentait jamais dans son commentaire le moindre penchant pour une équipe ou une autre. Avant d'être journaliste, "Djo" Pambou a été militaire. Recruté à Pointe-Noire en 1969 et affecté à Brazzaville en 1970 comme élève-gendarme, au camp de Bifouiti. Lorsque ce corps de l'armée fut dissous la même année, il servit au Bataillon-para (actuellement Groupement aéroporté). Il n'y a pas de doute que "Djo" Pambou a marqué une génération. Pour les mélomanes, il animait pendant la même période un programme à succès, «*Samedi na Brazza*». Bien que retraité, l'amour et la passion font qu'il travaille à la pige pour MRCTV, une chaîne privée de Pointe-Noire. Mais pourquoi, d'entre, les autorités tardent-elles à décorer ce monstre sacré du micro pendant qu'il en est encore temps?

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

AVIS DE PUBLICATION DE LA SOCIETE DENOMMEE «CONGOSEM SARLU» Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle Au capital de Vingt Millions (20.000.000) de FCFA Siège social : Brazzaville au n081, rue Mouléké, Ouenzé, RCCM : CG-BZV-OI-2021-B12-00159, République du Congo

AVIS DE MODIFICATION

Suivant acte mis en dépôt au rang des minutes du Notaire, par Maître Félix MAKOSSO LASSI, titulaire d'un Office notarial à la résidence de Brazzaville, sis au n 068 Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, enceinte SOPECO, centre-ville, en date à Brazzaville du 1^{er} septembre 2023, enregistré au domaine et timbres de Mpila, il a été constaté ce qui suit :

* Changement de dénomination de l'associée unique

L'assemblée générale décide de transformer la dénomination de l'associée unique AFRICASEM SARL en sa nouvelle dénomination NOVALLIANCE, et en modifiant sa forme juridique de SARL en SAS. Ces changements ne modifient pas les identifiants de l'associée unique qui demeurent les mêmes. En conséquence de cette transformation, il est décidé de mise à jour corrélative des statuts de la société CONGOSEM SARLU, pour refléter les changements de la dénomination et de forme juridique de l'associée unique en remplaçant toute mention d'AFRICASEM SARL par NOVALLIANCE SAS. Les pièces justificatives ont été déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 29 septembre 2023, sous le numéro : CG-BZV-01-2023-D-00521.

POUR INSERTION,
Maître Félix MAKOSSO LASSI, Notaire
OFFICE NOTARIAL
Me Félix MAKOSSO LASSI
(00242) 06 6661444F-man:Brazz., Ile Rê'. congo

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progress

ANNONCE LEGALE N° 439/2024/BZ-C INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants

| N° | N° de réquisition | REFERENCES CADASTRALES | QUARTIERS | Arr /Dpt | REQUERANTS |
|----|-------------------|---|--|----------|---|
| 1 | 16839 du 13-09-17 | Sect P15, bloc - ; Plle 3 ; Sup : 200,00m2 | RUE FOURNIER | 6-BZV | KENGUE TSINDI Gradivie Loïca Bénédie |
| 2 | 30853 du 25-09-23 | Sect P3, bloc 90 ; Plle 4 ; Sup : 343,32m2 | 62, RUE BANDAS | 3-BZV | YE LI WEI |
| 3 | 30966 du 26-10-23 | Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 318,33m2 | RUE NKOUKA MPASSI (QUARTIER ITSALI) | 7-BZV | AKOLBOUT Dieudonné |
| 4 | 31633 du 29-02-24 | Sect C, bloc 52 ; Plle 05 ; Sup : 612,56m2 | QUARTIER N°01 KINDA-ODZOKO (OWANDO) | CUVETTE | AKANATI-ITOUA Robert Frédéric |
| 5 | 30686 du 22-08-23 | Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 714,19m2 | QUARTIER LIFOUOLA | POOL | TOUMBA Cherubain |
| 6 | 30942 du 20-10-23 | Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 479,56m2 | MAKABANDILOU | 9-BZV | LEGERET née ELEMBA BUAMBO Murielle |
| 7 | 30685 du 22-08-23 | Sect A, bloc 12 ; Plle 11 ; Sup : 431,77m2 | 10, RUE OKALI | POOL | NIANGA OKANDZE PEA |
| 8 | 29467 du 30-11-22 | Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 385,77m2 | QUARTIER MPOUILILOU GASTON | POOL | ILOKI Lydie Chantal |
| 9 | 30532 du 14-07-23 | Sect P11, bloc 27 ; Plle 23 et 24 (ex.875) ; Sup : 271,36m2 | 875, RUE BALLOYS | 5-BZV | Enfants MPAN |
| 10 | 31106 du 24-11-23 | Sect P7, bloc 7 ; Plle 05 (ex.1) ; Sup : 325,15m2 | 02, RUE MADINGOU | 4-BZV | MBOT Christian Serge |
| 11 | 31416 du 15-01-24 | Sect P6, bloc 109 ; Plle 1 (ex.2) ; Sup : 559,49m2 | 108, RUE MBETIS (QUARTIER MILAPIE) | 5-BZV | ETOKA MABONGO Victoria Perpétue |
| 12 | 31506 du 02-02-24 | Sect U, bloc 83 ; Plle 4 ; Sup : 130,34m2 | 1, RUE IMPFONDO (QUARTIER 61 NGOTALA M'PILA) | 6-BZV | KOUMBA Raphaël |
| 13 | 31532 du 09-02-24 | Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 434,27m2 | RUE ESSOUSA (QUARTIER ITSALI) | 7-BZV | OKOKO BAHENGUE IMONGUI Stella |
| 14 | 31495 du 26-01-24 | Sect BS, bloc 110 ; Plle 2 ; Sup : 218,13m2 | 208, RUE OKOYO | 6-BZV | KOUMOU née OLANDZOBO Solange |
| 15 | 29973 du 10-03-23 | Sect P3, bloc 92 ; Plle 1bis (ex.12) ; Sup : 183,69m2 | 78BIS, RUE BANDAS | 3-BZV | RADJI NASSIROU et BELLO MOULICATOU |
| 16 | 28141 du 26-01-22 | Sect P3, bloc 103 ; Plle 05 (ex.4) ; Sup : 364,08m2 | 64, RUE LOANGO | 3-BZV | RADJI NASSIROU et BELLO MOULICATOU |
| 17 | 31375 du 03-01-24 | Sect BD4, bloc 63 ; Plle 04 ; Sup : 385,84m2 | 54, RUE EMONAYA (QUARTIER 903 MATARI) | 9-BZV | NGAKOSSO IKIA Brigitte |
| 18 | 31573 du 19-02-24 | Sect P4, bloc 94 ; Plle 6 (ex.5) ; Sup : 551,42m2 | 46, RUE LENINE | 3-BZV | ONDAYE Roland Wilfrid Cyriaque |
| 19 | 31302 du 29-12-23 | Sect P9, bloc 116 ; Plle 9 (ex.6) ; Sup : 194,46m2 | 43, RUE MOSSAKA | 5-BZV | Société ORNICAR LOGISTIC |
| 20 | 31455 du 23-01-24 | Sect AN, bloc 118 ; Plle 2 ; Sup : 193,62m2 | 17BIS, RUE LEKOU MOU (QUARTIER LA POWDRIERE) | 4-BZV | MASSAMBA Jean Eric |
| 21 | 31301 du 29-12-23 | Sect P6, bloc 45 ; Plle 6 (ex.10) ; Sup : 630,09m2 | 57, RUE ENYELLE | 5-BZV | Société SEQUOIA |
| 22 | 31504 du 01-02-24 | Sect P7, bloc 68 ; Plle 9 ; Sup : 604,30m2 | 242, RUE LOUFOU | 4-BZV | CAELINUS NIANGOU CEHENA S.C.I |
| 23 | 31572 du 19-02-24 | Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 300,000,00m2 soit 30ha | VILLAGE IMBIMI | POOL | ONDAYE Jean Baptiste |
| 24 | 31480 du 26-01-24 | Sect E, bloc - ; Plle - ; Sup : 388,00m2 | KINTELE (QUARTIER UNIVERSITE D. S. NGUESSO) | POOL | GANDI YABELE Ghislain |
| 25 | 31595 du 22-02-24 | Sect U, bloc 92 ; Plle 5 ; Sup : 323,30m2 | 7, RUE NGAMBA (QUARTIER MPILA) | 6-BZV | ONDZI Georges |
| 26 | 30946 du 23-10-23 | Sect P3, bloc 67 ; Plle 3 ; Sup : 376,29m2 | 98, RUE MBETIS | 3-BZV | GARCIA Raïssa Annick Fatima |
| 27 | 31529 du 09-02-24 | Sect P11, bloc 121 ; Plle 08 ; Sup : 310,83m2 | 1662, RUE DES MARTYRS | 5-BZV | Enfants BOUHELO PAM |
| 28 | 31473 du 24-01-24 | Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 514,65m2 | QUARTIER NGAMBIO | POOL | NGATALI Adèle Marie Jeanne |
| 29 | 31391 du 10-01-24 | Sect P2, bloc 79 ; Plle 1 ; Sup : 341,93m2 | 54, AVENUE DE FRANCE | 3-BZV | CAELINUS NIANGOU CEHENA S.C.I |
| 30 | 31547 du 14-02-24 | Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 275,18m2 | RUE NKOUNKOU MOÏSE (QUARTIER ITSALI) | 7-BZV | NGUILA née ONGOUYA AKAMBO Fiodrine |
| 31 | 31546 du 14-02-24 | Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 380,24m2 | 61, RUE ALBERT YILANGO (QUARTIER ITSALI) | 7-BZV | NGUILA BATOUKEBA Michel Christian |
| 32 | 31163 du 08-12-23 | Sect P2, bloc 12 ; Plle 9 (ex.8) ; Sup : 385,00m2 | 27, RUE DISPENSAIRE | 3-BZV | GALIKE EBINA Catherine Sophie |
| 33 | 30194 du 04-05-23 | Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 989,40m2 | 112, RUE ETAYE (QUARTIER 612 MANIANGA) | 6-BZV | NGUIE Marcellin |
| 34 | 31197 du 19-12-23 | Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 420,00m2 | QUARTIER CAMPMENT (TERRE IOUEME) | POOL | OPONGA PEA Sandrin |
| 35 | 31196 du 19-12-23 | Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 400,00m2 | QUARTIER CAMPMENT (TERRE IOUEME) | POOL | OPONGA PEA Sandrin |
| 36 | 31195 du 19-12-23 | Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 948,95m2 | VILLAGE ESSOY (YIE) | POOL | OPONGA PEA Sandrin |
| 37 | 31194 du 19-12-23 | Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 467,73m2 | QUARTIER NGAMBAMOU | POOL | OPONGA PEA Sandrin |
| 38 | 21911 du 27-07-20 | Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 799,90m2 | QUARTIER NGAMBAMOU | POOL | NGAKOSSO Claude V. et NGAKOSSO née SONGO D. S |
| 39 | 29790 du 31-01-23 | Sect P2 (exT), bloc 116, Plle 4 (ex40) ; Sup : 736,42m2 | 40, AVENUE DE LA POINTE HOLLANDAISE | 3-BZV | BOUALA Jean Maurice |
| 40 | 31434 du 19-01-24 | Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 4.799,91m2 | QUARTIER UNIVERSITE | POOL | HONDON Jérémie Christ Roi |
| 41 | 30691 du 23-08-23 | Sect CE, bloc 59 ; Plle 7 ; Sup : 492,35m2 | 5, RUE JYONGO-EKIEMBE (QTIER IMPOH MANIANGA) | 9-BZV | MBOSSA Gervais |
| 42 | 31234 du 20-12-23 | Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 800,00m2 | VILLAGE IMPANI | POOL | SIANGANY Sara Chiona Thyne Wahando |
| 43 | 31582 du 19-02-24 | Sect M, bloc - ; Plle - ; Sup : 1.412,08m2 | QUARTIER ISSOULI | POOL | PEYA Joachim Sendid |
| 44 | 31581 du 19-02-24 | Sect O, bloc - ; Plle - ; Sup : 396,74m2 | QUARTIER UNIVERSIT DENIS SASSOU NGUESSO | POOL | PEYA née NKOUA NGALA Amelie Clarisse |
| 45 | 16758 du 22-08-17 | Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 4.519,88m2 | QUARTIER NKOMBO MATARI | 7-BZV | LOUBOULA Salomon |

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Le Chef de Bureau,
Gilbert MBANDZA

Fait à Brazzaville,
le 19 mars 2024

FEDERATION CONGOLAISE DE FOOTBALL

Un don pour soulager l'Académie de Ngania

La Fédération congolaise de football (FECOFoot), par le truchement de son président, Jean-Guy Blaise Mayolas, a remis samedi 15 mars 2024 des équipements sportifs (des maillots et des ballons) et un appui en vivres et divers matériaux (boîtes de conserve, riz, huile, poisson etc.) à l'Académie de football-Etudes (ACAFET) Jean-Jacques Ndomba "Géomètre" de Ngania dont le promoteur est le général Paul Victor Moigny.

La remise du don s'est déroulée au siège de la FECOFoot, en présence notamment de quelques membres du Comité exécutif fédéral, mais aussi de Jean-Jacques Ndomba "Géomètre" et Jonas Bagamboula-Mbemba "Tostao", deux vieilles gloires du foot congolais faisant partie du staff dirigeant de l'académie basée dans le département des Plateaux. Ce don fait suite à l'aide sollicitée par les dirigeants de



Un échantillon des maillots réceptionnés par le Général Paul Victor Moigny.

cette académie de football ouverte depuis plus d'un an. Elle compte près d'une centaine de pensionnaires. Pour expliquer son geste, Jean-Guy Blaise Mayolas a dit: «Je devrais dire merci à cette académie ainsi qu'à ses dirigeants pour le développement du football des jeunes en République du Congo. En tant que gestionnaire du football congolais, la FECOFoot accompagne les

écoles de football puisqu'ils forment nos futurs joueurs. Nous allons accompagner toutes les académies car c'est un travail qui se fait au fur et à mesure». Le mot du promoteur de l'académie Jean-Jacques Ndomba a été plus qu'un remerciement. Pour le général Paul Victor Moigny, le geste fédéral apporte un grand soulagement à son jeune centre. Il a souhaité voir la

FECOFoot tenir le flambeau de la bienveillance. D'ailleurs le mot merci a été prononcée au moins trois fois comme si cela ne suffisait pas pour témoigner sa gratitude. Il a conclu par un message à l'égard de tous les dirigeants sportifs axé sur l'unité pour que le football congolais retrouve ses lettres de noblesse.

G-S.M.

Le saviez-vous?

***LIGUE 1 DE FOOTBALL.** La 15^e journée a vécu. Les équipes en sont sorties avec des fortunes diverses. Joie et déception ont alterné. L'AC Léopards de Dolisie s'annonce comme indétrônable en tête du classement. Vainqueur de l'AS JUK (3-1) au Stade Paul Moukila "Sayal", les Fauves du Niari (31 points) ont profité du match nul entre AS Otohô et CARA (0-0) et de la défaite d'Inter Club face au V.Club-Mokanda (1-3) pour creuser son avance de quatre longueurs sur son dauphin (27 points) et cinq points sur les militaires d'Inter Club (26 points). Autres résultats : JST-FC Nathaly's (0-0), AS Cheminots-AS Végas (2-2), Diables-Noirs-Etoile du Congo (0-1), FC Kondzo-AS BNG (0-2).

*** DERBY.** Le plus grand derby du football congolais, Diables-Noirs-Etoile du Congo, ne saurait passer inaperçu. Il a été remporté par l'Etoile du Congo (1-0) dimanche 17 mars dernier au Stade Président Alphonse Massamba-Débat. Un match auquel a assisté le ministre Manguessa présenté comme le nouveau mécène des "Vert et jaune". Mais cet énième derby ne rentrera certainement pas dans les annales du fait qu'il n'a drainé qu'une faible affluence, moins de 5000 spectateurs.

*** BASKET-BALL.** Le championnat départemental de Brazzaville en était à sa huitième journée le week-end dernier. Les résultats ci-après ont été enregistrés en seniors hommes : Etoile du Congo-BCM (78-50), Anges-Noirs BC 2-Inter Club (48-92), AS Thomas-RCO (66-62), ECB-Liber BC (62-81), CARA-Patronage Sainte-Anne (67-55), AS Otohô-AS Grandeur (69-70), Anges-Noirs BC 1-Diables-Noirs BB (66-70), RBC-Génération Miracle (76-50).

***FOOTBALL SCOLAIRE.** Le Championnat scolaire d'Afrique de la zone UNIFFAC s'est déroulé la semaine passée à Kinshasa, en République Démocratique du Congo. Il a consacré deux écoles de Brazzaville: l'école Louis Samuel chez les garçons, et l'école « Les Elites » chez les filles. Jean Guy Blaise Mayolas, président de la FECOFoot a bien voulu les encourager au travers d'une réception digne des champions le lundi 18 mars 2024 au siège de l'instance dirigeante du football congolais.

POINTE-NOIRE

Le Consulat de Saint-Marin poursuit ses actions en faveur des albinos

Depuis son ouverture en 2021, le Consulat honoraire de Saint-Marin en République du Congo s'est fortement impliqué aux côtés de l'Association Jhony-Chancel pour les albinos (AJCA) afin d'améliorer les conditions de vie et de soins de cette catégorie de population. C'est dans ce cadre que la représentation consulaire a procédé le 10 mars 2024 à la remise de kits de santé à cette minorité en situation de manque.

Dans la salle des conférences de l'hôtel Elais de Pointe-Noire, en présence de messieurs Jean Pascal Koumba, secrétaire général du département de Pointe-Noire, Blaise Diassa, directeur départemental des Affaires étrangères de Pointe-Noire, Freud Romel Dzama Pouckou, directeur général des Affaires sociales de Pointe-Noire, et Jhony Chancel Ngamouana, président de l'Association Jhony-Chancel pour les albinos (AJCA), le consul honoraire de la République de Saint-Marin à Pointe-Noire, Marcello della Corte, a procédé à la remise de ces kits constitués de produits tels que crème réparatrice, parasoleils et lunettes de soleil.

Les récipiendaires ont manifesté leur satisfaction. «Ce kit me fera énormément de bien, surtout en cette période de canicule à Pointe-Noire avec des températures très élevées

(32 degrés à l'ombre, NDLR). Je suis vraiment très contente d'avoir bénéficié de ce kit», a déclaré Gisèle Bidounda, quadragénaire, membre de l'AJCA.

Pour le donateur, le geste procède des relations mutuellement bénéfiques existant depuis l'implantation en 2021 du consulat de Saint-Marin à Pointe-Noire. Lesquelles relations se sont consolidées lors de l'accréditation en février dernier du tout premier ambassadeur de la République du Congo en République de Saint-Marin. «Depuis que le consulat honoraire a été ouvert en 2021 au niveau de Pointe-Noire, il y a de cela quatre ans, nous nous sommes engagés, en tant que consulat, à soutenir les actions humanitaires de l'Association Jhony-Chancel pour les albinos. Avec eux, nous allons continuer à contribuer à la réalisation de plusieurs missions médicales et je voudrais vous informer que le 9 février, pour la première fois, grâce à l'œil bienveillant de Son Excellen-



Les albinos posant avec les autorités après la réception des kits

ce Denis Sassou-Nguesso, Président de la République, la République de Saint-Marin a accrédité un ambassadeur de la République du Congo», a indiqué Marcello della Corte, dans son mot de circonstance.

Si l'acte humanitaire n'est pas le premier, il est loin d'être le dernier. Tant Saint-Marin est sur un long processus de mise en place d'une diplomatie axée sur l'humanitaire avec le Congo. «C'est une première et je pense que cette accréditation va permettre de développer l'aide humanitaire et la coopération entre nos deux pays. En effet, je voudrais te dire que nous sommes en train de travailler

avec le Secrétariat d'État aux Affaires Étrangères de notre République pour voir comment organiser une mission médicale qui puisse venir au Congo pour la formation des experts et des médecins albinos», a annoncé le diplomate saint-marinais. Mais au-delà de ce geste fortement salué par la communauté des albinos, la prévention reste le moyen efficace pour mettre les albinos à l'abri des maladies de la peau. Et la prévention passe par la sensibilisation.

«Notre préoccupation était de lutter contre ce problème de cancer de la peau. Nous avons commencé ce combat depuis quatorze ans et,

aujourd'hui, neuf ans ont passé, nous assurons la prise en charge gratuite des albinos», a expliqué Jhony Chancel Ngamouana, qui a, en même temps, annoncé la création d'une unité de fabrication de crèmes solaires.

Lutte contre les discriminations, un défi de taille

Au-delà des problèmes sanitaires, les albinos du Congo ont à faire face à un périlleux problème: la discrimination ou la stigmatisation. «Je suis vendeuse au marché Tié-Tié (est de Pointe-Noire, NDLR). Mais les personnes non albinos rechignent à faire

leurs emplettes auprès de moi. Il y a bien une explication à ça, parce que les personnes vivant avec leur peau "normale" pensent que nous sommes sales et nous ne valons rien du tout. Et ce n'est pas tout. Il y a 13 ans, le personnel a eu du mal à me prendre en charge pendant que j'accouchais», a déploré Gisèle Bidounda. Pour l'AJCA, le défi est énorme autant que la mission est noble. «Notre mission ici, dans la ville océane, est de sensibiliser et donner l'information, parce que beaucoup ne sont pas encore informés de la gratuité des soins dans notre clinique à Brazzaville», a encore expliqué le président de l'AJCA.

Et grâce à cette sensibilisation, les lignes semblent bouger. «La discrimination a diminué parce que nous avons fait un grand travail. Hier, les personnes vivant avec l'albinisme marchaient en regardant le sol. Aujourd'hui, elles marchent tête haute. Tous les Congolais sont égaux et quand le problème de discrimination se pose, nous prenons parti pour les albinos et nous cherchons à le régler le plus vite possible», a expliqué Jhony Chancel Ngamouana. Aux albinos de s'impliquer de manière citoyenne pour que le Congo devienne une référence en matière de respect des droits des albinos.